

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU SAMEDI 8 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 8 mars, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 27 février 2025 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Adjointes – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE M. PAUTRE, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. LE FLOCH à M. SALLIOT - M. MESA GIRALDO à M. MANGON - Mme BAUBRY à Mme PROVOST - Mme ELICE à M. CHAMBORAIRE – M. CAVANNA à M. CAREL – Mme TISSOT à Mme ROUSSEL - M. CIANI à Mme SEBAN - Mme AWAD à Mme JACAMENT - M. POINSIGNON à M. CAPILLON - M. PARISE à M. ITZKOVITCH - Mme ZERROUR à Mme THIBAUT - M. PAUTRE à M. DELALANDE

**ABSENTS** : M. BEAL

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Patricia VAVASSORI

***43 Conseillers municipaux en exercice***

***Présents : 30***

***Représentés : 12***

***Absent : 1***

**Début de séance** : 10h20

**Monsieur le Maire**

Mesdames et Messieurs, bonjour. Veuillez nous excuser pour ce retard. Tout d'abord, je voudrais dire bonjour à tous, mais surtout à toutes, particulièrement à vous, Mesdames, en cette journée mondiale des droits des femmes. À cette occasion, je me permets de vous rappeler quelques événements importants. Cet après-midi, à 15 h, il y aura un café culturel dans le cadre du festival « Présentes ! », anciennement « Ça m'est égalE », à la médiathèque Marguerite Yourcenar.

À 15h30, il y aura un événement de lecture et chant par l'Atelier des mots que nous connaissons bien, sur le thème « Pour toutes les femmes et les filles, droit, égalité et autonomisation », à la maison des associations.

Pour les élus désignés, le premier COPIL égalité femmes-hommes aura lieu mardi, à 14h30 et enfin, jeudi 13 mars, à partir de 8h30, il y aura la journée de sensibilisation dans le cadre du réseau Contre emprise, sur le thème « Les violences faites aux femmes, enfants, co-victimes », ici, à la salle des fêtes.

Madame VAVASSORI, je vous laisse faire l'appel.

**Patricia VAVASSORI**

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour chers collègues, bonjour Mesdames et Messieurs du public, bonjour Mesdames et Messieurs de l'Administration.

*Madame VAVASSORI procède à l'appel et annonce 42 présents ou représentés.*

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame VAVASSORI.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 8 FÉVRIER 2025****Monsieur le Maire**

Avez-vous des remarques concernant le PV du 8 février dernier ?

**Nathalie REGNAULD**

Bonjour à tous. Je voudrais revenir sur l'étude du gymnase Lavoisier. Après avoir vu avec la Direction des sports, il en ressort que le mois dernier, j'avais raison. En effet, en 2019, une étude générale a été réalisée pour estimer le coût des travaux et inscrire un montant au budget. Nous sommes repartis de cette étude pour mettre à jour les coûts de rénovation du gymnase Lavoisier au budget.

En 2025, nous ferons une étude de programmation détaillée qui permettra de lancer les travaux de réalisation en 2026.

**Monsieur le Maire**

Merci, mais là, je demande l'approbation du PV. Y a-t-il des remarques sur le PV ? Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

Si chaque fois qu'on approuve le PV, on refait le Conseil municipal précédent... Madame REGNAULD, on peut le faire, mais les conseils dureront dix heures à chaque fois.

On peut refaire le débat sur le gymnase Lavoisier. Vous parlez d'une étude d'il y a cinq ans et en cinq ans, vous n'avez rien fait sur ce gymnase. Si vous voulez, on refait le débat.

**Monsieur le Maire**

On clôt le débat et je vous demande l'approbation du PV de notre dernier Conseil municipal. Avez-vous des remarques ? Nous passons donc au vote.

**35 voix pour et 7 abstentions (6 URAM et Mme AWAD)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**ABSTENTIONS**

**7**

Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**2. INDEMNITÉ DE FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE**

**Monsieur le Maire**

Je laisse maintenant la parole à M. MANGON pour le point n 2.

**Pierre MANGON**

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonjour. L'article L2123-19 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation.

Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par M. le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la Ville. Les justificatifs des dépenses engagées à ce titre seront conservés et mis à disposition des membres de l'assemblée délibérante à la fin de chaque exercice budgétaire.

Lors de l'assemblée délibérante du 2 mars 2024, le Conseil municipal avait accordé une indemnité pour frais à M. le Maire d'un montant de 7 000 € par an.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer à M. le Maire une indemnité pour frais de représentation ;
- arrêter le montant annuel global de cette indemnité à la somme de 2 000 € ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus inscrits au budget 2025.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. Avez-vous des questions ? Je passe au vote. Bien évidemment, je n'y prendrai pas part. Vous pouvez voter.

**40 voix pour et 1 vote contre (M. ASSILATAM)**

**Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>42</b>
<b>POUR</b>	<b>40</b> Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE
<b>CONTRE</b>	<b>1</b> M. ASSILATAM
<b>NON PRISE PART AU VOTE</b>	<b>1</b> M. FAUCONNET

### **3. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCESSION DE REVITALISATION COMMERCIALE**

#### **Monsieur le Maire**

Pour le point n°3, Monsieur NOBRE.

#### **Antonio NOBRE**

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Par délibération du 8 février dernier, le Conseil municipal a invité chaque groupe à désigner des représentants, afin de siéger à la commission de délégation de service public qui se tiendra dans le cadre de la concession de revitalisation commerciale.

Pour rappel, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants doivent être désignés. En application de la répartition proportionnelle au plus fort reste des noms désignés par les groupes, la commission sera ainsi constituée :

- Membres titulaires : Mme ROUSSEL, M. PERNES, M. RICCARDI, M. CAPILLON et Mme BÖNNER ;
- Membres suppléants : Mme VENTURA, M. MESA GIRALDO, Mme BOUZIT, Mme DA COSTA et Mme THIBAUT.

Le Conseil est invité à approuver la désignation de ces membres.

#### **Monsieur le Maire**

Pouvez-vous répéter les noms ?

#### **Antonio NOBRE**

En tant que titulaires, Mme ROUSSEL, M. PERNES, M. RICCARDI et en tant que suppléants, Mme VENTURA, M. MESA GIRALDO et Mme BOUZIT. Pour le groupe URAM, en tant que titulaire, M. CAPILLON et en tant que suppléante, Mme DA COSTA. Pour le groupe RES, Mme BÖNNER en tant que titulaire et Mme THIBAUT en tant que suppléante.

## Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote du point n°3.

### UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR

42  
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

## Monsieur le Maire

La commission sera donc constituée, sous la présidence de M. NOBRE. Bon travail.

#### 4. PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CSSPL)

## Monsieur le Maire

Pour le point n° 4, Monsieur MANGON.

### Pierre MANGON

L'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics dont l'exploitation est confiée à un tiers par convention de délégation de service public ou les services exploités en régie dotés d'une autonomie financière.

Lors de sa séance du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à l'installation de cette commission et a désigné ses membres lors du Conseil municipal du 15 juillet 2020. J'ai moi-même été désigné président de la commission par arrêté du 12 octobre 2020. Pour mémoire, la commission est composée de douze membres, dont le président, répartis comme suit :

- cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante représentants du Conseil municipal : (Mmes BAUBRY, REGNAULD, JACAMENT, Messieurs CAREL, CAVANNA, DELALANDE)
- cinq représentants d'associations locales (Confédération syndicale du Cadre de Vie, l'Union des Commerçants des marchés de Rosny, l'association du Stade olympique de Rosny (SOR), l'association Bonne journée les Petits, l'association Les poussins de Rosny).

Cette commission examine chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de service public et elle est obligatoirement consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public.

À Rosny, sont traitées par la CCSPL :

- la gestion du multi accueil des Portes de Rosny (société Babilou) ;
- la gestion du centre aquanautique Camille MUFFAT (société Opalia) ;
- la gestion du golf (société UGOLF) ;
- la gestion des marchés forains (société Les fils de Madame GÉRAUD) ;
- la gestion de mobiliers urbains.

Conformément à la législation en vigueur, la CCSPL doit rendre compte de ses travaux au Conseil municipal. À cet égard, le tableau synthétique traduisant l'activité de la commission pour l'année 2024 vous a été adressé.

Lors de la réunion du 3 octobre 2024, un avis favorable a été prononcé sur la présentation du rapport annuel 2023 de la délégation de service public pour la gestion du multi accueil des Portes de Rosny (Babilou) qui a fait l'objet de la délibération n° 4 du Conseil municipal du 19 novembre.

Un avis favorable a été prononcé sur le rapport annuel 2023 de la délégation de service public Opalia qui a fait l'objet de la délibération n° 2 du Conseil municipal du 19 novembre 2024.

Un avis favorable a été prononcé sur le rapport annuel 2023 de la délégation UGOLF qui a fait l'objet de la délibération n° 3 du Conseil municipal du 19 novembre 2024.

Un avis favorable a été prononcé sur le rapport annuel 2023 de la délégation de service public Les fils de Madame GÉRAUD, qui a fait l'objet de la délibération n° 5 du Conseil municipal du 19 novembre 2024.

Un avis favorable a été prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du multi accueil Les Portes de Rosny, qui a fait l'objet de la délibération n° 2 du Conseil municipal du 17 octobre 2024.

Un avis défavorable a été prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour la revitalisation commerciale en vue de la redynamisation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Lors de la réunion du 2 décembre 2024, un avis favorable a été prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour la revitalisation commerciale en vue de la redynamisation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat qui a fait l'objet de la délibération n° 3 du Conseil municipal du 19 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité 2024 de la commission consultative des services publics locaux.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON, pour cette présentation. Un certain nombre d'élus est présent dans cette commission. Ils ont pu donner leur avis. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur ITZKOVITCH.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Sur la DSP du marché, la dernière fois, j'ai demandé les documents relatifs à la déclaration de sinistre et à l'expertise réalisée qui avait été mentionnée par vos soins. Sauf erreur de ma part, on ne l'a toujours pas. C'est sûrement un oubli, mais si vous pouviez nous les communiquer, ce serait très aimable de votre part.

### **Monsieur le Maire**

Bien sûr. Y a-t-il d'autres remarques ? C'est une prise d'acte. Je vous en remercie.

***Prise d'acte***

## PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

## 5. FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2025

### Monsieur le Maire

Monsieur MANGON pour le point n°5, la fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2025.

### Pierre MANGON

Depuis le budget 2021, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à la somme du taux communal, auquel s'ajoute le taux départemental existant en 2020, soit 16,29 % pour le département de la Seine-Saint-Denis.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer sur les taux d'imposition des trois impôts locaux que sont la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En application de l'article 1639A du Code général des impôts, les taux de fiscalité directe locale appliqués en 2025 sur le territoire communal doivent être votés avant le 15 avril 2025.

Conformément au rapport d'orientations budgétaires approuvé en Conseil municipal du 8 février dernier, ainsi qu'aux engagements et en défense du pouvoir d'achat des Rosnéens, la municipalité a pris la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité qui ont été maintenus constants depuis 2019. Par conséquent, les taux d'imposition 2025 demeurent inchangés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2025 de la façon suivante :

- fixer le taux d'imposition communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 36,99 % ;
- fixer le taux relatif à la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 22,47 % ;
- fixer le taux relatif à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 27,74 %.

La commission ressources a été consultée lors de sa séance du 3 mars 2025, commission à laquelle étaient conviés les présidents de groupe.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

### Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Ces taux n'ont pas varié depuis 2020. Nous pouvons nous en féliciter.

Y a-t-il des remarques ? Non. Nous passons donc au vote du point n° 5.

## UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR

42  
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

### Monsieur le Maire

Merci beaucoup pour ce vote unanime et bien sûr, merci pour les Rosnéens.

## 6. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LITIGES ET CONTENTIEUX POUR 2025

### Monsieur le Maire

Monsieur MANGON, je vous laisse la parole pour le point suivant.

#### Pierre MANGON

En application de l'instruction M57 et du principe de prudence qu'elle préconise, le provisionnement vise à constater une dépréciation sur un risque ou un risque avéré. L'article L2321-2 du CGCT, alinéa 29, stipule qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, à hauteur du risque financier estimé par celle-ci.

Dans une logique de sincérité des comptes, il convient d'instaurer une provision comptable pour litiges et contentieux pour les créances contentieuses ouvrant un risque mesuré. Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence du plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une diminution de valeur d'un élément d'actif, un risque ou bien une charge. Les provisions pour risques et charges doivent être constituées pour couvrir des risques précis quant à leur objet, mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Cette dépense provisionnelle obligatoire constitue donc une ouverture de crédits budgétaires au compte 68 et permet de constater la provision pour créance contentieuse. La provision est ajustée annuellement, en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à une reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

La constitution d'une provision pour litiges n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance quelconque par la commune des sommes prétendument dues.

En 2024, la Ville a débuté sa provision en actant un contentieux marchés publics pour 400 000 € et un contentieux ressources humaines pour 18 000 €. Les contentieux n'ayant pas été jugés, aucune reprise n'a été faite en 2024. Ces provisions perdurent donc.

Il apparaît aujourd'hui opportun de constituer une provision pour risques contentieux pour couvrir les risques identifiés dans les secteurs d'activité suivants : contentieux en urbanisme pour 300 000 €, contentieux ressources humaines pour 86 000 €.

La commission ressources a été consultée lors de sa séance du 3 mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote du point n°6.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup pour ce vote à l'unanimité.

**7. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M57 – EXERCICE 2025**

**Monsieur le Maire**

Monsieur MANGON, vous poursuivez avec le point n°7.

**Pierre MANGON**

En application de l'article 106 de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Ville de Rosny-sous-Bois a délibéré le 16 novembre 2023 pour adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 devenu le référent de droit commun de toutes les collectivités locales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer au maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale fixée à l'occasion du vote du budget de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Pour information, un seul virement entre chapitres a été effectué en 2024, par décision n°204-2024 du 24 avril 2024. Il concernait des ajustements de crédits de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire pour l'exercice 2025 qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune de ces sections.

La commission ressources a été consultée lors de sa séance du 3 mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote pour ce point n°7.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**8. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – VILLE**

**Monsieur le Maire**

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 8 février dernier a permis de présenter le contexte d'élaboration, la stratégie financière et les principales orientations de la majorité pour ce nouveau budget.

**Pierre MANGON**

Le ROB actait de l'instabilité du contexte national au niveau budgétaire, mais également au niveau économique, de l'accalmie, de l'inflation au niveau national, ainsi que de l'intégration de ces tendances dans le projet de budget 2025. Le présent rapport s'attachera donc avant tout à présenter les principales inscriptions du budget 2025.

Pour rappel, ce budget sera voté à nouveau par chapitre, mais également par opérations d'équipement.

Cette année, l'équilibre budgétaire a été construit sans reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024, afin de laisser à la Ville la possibilité d'intégrer les annonces gouvernementales liées à la loi de finances 2025 et à la loi de finances de la Sécurité sociale.

Les reports de crédits d'investissement engagés en 2024, mais non mandatés au 31 décembre 2024, seront également intégrés au moment du budget supplémentaire 2025.

**Monsieur le Maire**

Malgré un contexte national toujours dégradé, auquel s'ajoute une instabilité institutionnelle, ce budget constitue une traduction des choix politiques de la majorité municipale. Le premier de ces choix est, à nouveau, de ne pas recourir au levier fiscal, ni à l'augmentation des tarifs communaux, afin de préserver le pouvoir d'achat des Rosnéennes et des Rosnéens.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, les priorités de la majorité pour 2025 ont été précisément fixées :

- maîtriser nos dépenses de gestion, afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires et renouer avec une plus grande autonomie dans le financement des investissements ;
- poursuivre notre stratégie volontariste d'investissement et dynamiser le désendettement pour préserver nos capacités à investir durablement.

### **Pierre MANGON**

En 2020, la municipalité s'est engagée à ne pas recourir au levier fiscal, tout en déployant une politique ambitieuse d'investissement et en préservant la qualité de service public rendue aux Rosnéennes et aux Rosnéens.

Depuis la fin de l'année 2022, Rosny-sous-Bois a dû, comme l'ensemble des pouvoirs publics, faire face aux incidences du contexte économique national particulièrement tendu. Ce contexte est aggravé par une instabilité politique nationale importante, impactant le budget 2025. Pour ces raisons, chacun comprendra la complexité de la préparation budgétaire. Toutefois, nous avons réalisé un travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tant en charges générales qu'en charges de personnel.

Au stade du BP, cet effort permet de dégager un autofinancement positif d'un peu plus de 5 M€. Par ailleurs, le résultat 2024 en données provisoires atteindra environ 11 M€, sans les reports. Nous ne sommes pas obligés de le reprendre par anticipation au stade du BP pour disposer de cet excédent. Je vous renvoie à la page 9 du rapport et à la page 13 de la maquette.

Des réajustements potentiels, comme un autofinancement complémentaire et une réduction de l'emprunt d'équilibre, seront aussi proposés à l'occasion du budget supplémentaire qui sera présenté au Conseil municipal de juin 2025.

### **Monsieur le Maire**

En effet, nous avons par ailleurs pris la décision de ne pas dégrader la capacité de désendettement de notre ville. Pour cela, nous revenons à un niveau plus soutenable de dépenses d'équipement. Ainsi, sans reprise de résultat, le volume de l'emprunt d'équilibre est l'un des plus bas de ce mandat, à un peu plus de 8 M€.

De plus, de nombreuses dépenses fixes de fonctionnement augmentent mécaniquement et nous imposent de redoubler d'efforts pour maîtriser davantage nos dépenses. C'est le cas de la revalorisation du SMIC, mais également de la hausse du coût des marchés publics via l'action des révisions de prix.

### **Pierre MANGON**

Monsieur le Maire, permettez-moi d'ajouter à cela une hausse projetée de la contribution au fonctionnement et à l'investissement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris de 192 000 € à 1,215 M€, ainsi qu'une progression du fonds de compensation des charges territoriales à destination de GPGE de 129 000€, passant de 1,071 M€ à 1,2 M€.

Sans reprise anticipée du résultat 2024, en tenant compte des opérations réelles et des opérations d'ordre, le budget primitif 2025 s'élève donc, en dépenses et en recettes, à 113 383 000 €.

Nous avons mené un effort important de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cet effort, associé à la dynamique des recettes, permet au budget primitif 2025 d'améliorer de 37,66 % l'épargne brute de la Ville. Aussi, le taux d'épargne brute progresse au BP 2025, en atteignant 5,82 % contre 4,34 % au BP 2024.

En responsabilité et afin de ne pas grever durablement les finances de la Ville, le budget d'investissement de 2025 se veut plus prudent que les précédents. Rappelons cependant que nous traitons ici du budget primitif et que, par essence, il est prudent en dépenses (fourchette haute) et en recettes (fourchette basse).

## **Monsieur le Maire**

La municipalité se donne la double ambition de maîtriser l'endettement de la Ville et de poursuivre ses engagements pour le gros entretien et le développement des équipements municipaux, afin de répondre aux besoins de la population, avec 13,317 M€ de dépenses d'équipement.

Dans la continuité du budget présenté en 2024, ce niveau d'investissement s'articule autour des axes principaux : poursuite du plan école combiné à un programme de rénovation et d'entretien durable du patrimoine scolaire ; amélioration du cadre de vie, avec une large place accordée à la poursuite du plan lumière et modernisations des relations usagers et de leur accueil.

En outre, et comme rappelé en introduction, l'engagement politique de ne pas augmenter la pression fiscale pesant sur les ménages est réaffirmée. C'est ainsi que les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2020, à savoir 36,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 22,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le taux de taxe d'habitation réservé aujourd'hui aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est également maintenu à 27,74 %.

## **Pierre MANGON**

Les efforts de gestion dégagés lors de la préparation budgétaire permettent de limiter le recours à l'emprunt. Ainsi, nous prévoyons au budget 2025 un accroissement modéré de la dette pour financer le programme d'investissement, de +8 608 000 €. Vous pouvez vous référer à la page 8 du rapport. Cette enveloppe d'emprunt ne constitue toutefois que l'enveloppe nécessaire à l'équilibre budgétaire. L'emprunt réellement appelé sera, comme chaque année, ajusté selon les avancées de l'exécution du budget 2025.

Pour préserver un niveau d'investissement ambitieux en cohérence avec les capacités financières de la Ville, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est révélée indispensable. La maîtrise de la masse salariale participe à cet objectif. En plus de l'objectif de préservation de la capacité d'autofinancement, nous nous sommes donné comme ambition de ne pas aggraver l'encours de la dette, avec le choix assumé de réaliser les investissements durables pour les Rosnéennes et les Rosnéens et le développement de notre ville dans un contexte financier responsable et raisonnable.

Aussi, passons maintenant à une présentation plus détaillée de notre budget.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 88 229 000 €, soit une hausse de près de 2 267 000 € (+2,64 %) au regard des prévisions du BP 2024. De façon globale, pour les recettes de fonctionnement, nous notons une revalorisation des bases fiscales, avec, cette année, les deux nouvelles stations que sont La Dhuis et Coteaux Beauclair, une baisse significative des dotations de l'État, des droits de mutation et des prévisions de participation des partenaires, une progression des produits de service due notamment à l'extension du stationnement payant et la fin de la minoration des FPS. Par ailleurs, l'évolution de la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires participe à une hausse des produits des services du domaine.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel avec 44 400 000 €, représentent 53,43 % des dépenses réelles de fonctionnement du PB 2025. Nous notons donc une augmentation de 0,31 % de BP à BP, mais une diminution de -0,39 % par rapport au budgété 2024, qui était le BP plus la DM. Cette diminution s'explique par l'externalisation de l'entretien ménager des gymnases et une baisse de 14 % des heures supplémentaires.

Les charges à caractère général enregistrent, de BP à BP, une augmentation de 2,42 %, pour s'établir à 24 700 250 €. Cette augmentation s'explique pour une grande partie par le coût du nouveau marché d'assurance de la Ville entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et budgété en année pleine au BP 2025.

Nous enregistrons une baisse des versements compensatoires, liée à un travail de redéfinition du contrat de délégation de service public relatif à la réhabilitation et à l'exploitation du centre aquanautique Camille Muffat, passant de 1,443 M€ en 2024 à 1,260 M€ en 2025, approuvé par l'avenant n°4 du Conseil municipal du 19 novembre 2024.

De plus, comme indiqué précédemment, les charges liées au fonds de compensation des charges territoriales augmentent à elles seules de 128 753 €, les contributions au service incendie augmentant quant à elles de 192 195 €.

En outre, avec les services, nous avons engagé un travail de fond, afin de diminuer nos délais de paiement, comme le recommandait la Chambre régionale des comptes.

### **Monsieur le Maire**

Du côté des subventions, en 2025, celle allouée au centre culturel d'action sociale s'élèvera à 2 905 249 €. Ce montant s'explique par un effort de maîtrise des coûts du budget primitif 2025 du CCAS, dont le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 10 février dernier, ainsi que par une reprise anticipée du résultat de l'année antérieure de 271 000 €, ce qui ne fut pas le cas en 2024. Par ailleurs, nous poursuivons notre soutien au tissu associatif, avec une enveloppe dédiée s'élevant à 1 881 371 €.

### **Pierre MANGON**

Notons que dans ce BP 2025, les charges financières enregistrent une légère baisse de 1,19 %, pour s'établir à 2 555 000 €, en raison de la diminution des taux d'intérêt. En effet, le taux d'intérêt moyen de nos emprunts s'établit en 2025 à 2,51 %, contre 2,76 % en 2024. Par ailleurs, nous poursuivons notre engagement dans la fiabilisation des comptes et des processus financiers et comptables en inscrivant des provisions.

Avant de passer à l'investissement, à titre de rappel, au BP 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 nous imposait, pour la première année d'exécution, d'inscrire les amortissements pour les années 2023 et 2024. Pour 2025, l'inscription des amortissements retrouve son cours normal, avec la seule inscription de l'année 2025, impliquant une diminution de 41,11 % sur la nature 6811 qui s'élève à 2 793 000 €.

### **Monsieur le Maire**

Pour 2025, la Ville de Rosny-sous-Bois construit son budget primitif dans l'optique de poursuivre une logique volontariste d'investissement et de dynamiser le désendettement, afin de préserver nos capacités à investir durablement – je le rappelle une nouvelle fois, sans reprise anticipée du résultat 2024.

Les dépenses d'équipement se répartiront ainsi :

- 3,8 M€, soit 28,80 % pour les dépenses liées au scolaire et au périscolaire ;
- 3,4 M€, soit 25,23 % pour les dépenses liées à la défense et à l'amélioration du cadre de vie ;
- 2,5 M€, soit 18,50 % pour les dépenses liées à la modernisation des relations usagers, des services au public, de l'hôtel de ville et des systèmes d'information ;
- 2,1 M€, soit 15,45 % pour les dépenses liées au lien social ;
- 1,6 M€, soit 12,1 % pour les dépenses liées à la gestion quotidienne des services.

### **Pierre MANGON**

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette s'élève à 7,5 M€ en 2025, soit une évolution de seulement +8,23 % par rapport au BP 2024, alors que pour le BP 2025, nous n'effectuons pas de reprise anticipée du résultat de l'année antérieure.

Au BP 2025, le financement des investissements se répartira comme suit :

- 2 139 412 € pour le secteur de l'éducation, avec les indemnités de la Société des grands projets pour Félix Eboué, une aide du SIPPAREC pour l'école maternelle du Bois-Perrier et une subvention de la Caisse d'allocations familiales pour le groupe scolaire Mermoz ;
- 454 732 € pour le cadre de vie, avec les soldes de participations extérieures dans le cadre de l'aménagement des abords de la Dhuyt et une subvention pour l'éclairage public ;
- 454 732 € - je me suis trompé – pour le lien social, avec la dotation de soutien à l'investissement local pour l'accessibilité et 2 subventions de la Région Ile-de-France pour l'acquisition d'un échographe pour le CMS et dans le cadre de la FAN mobile.

Enfin, nous enregistrons 3 050 000 € de recettes d'investissement pour la gestion courante de la collectivité, le FCTVA, la taxe d'aménagement et les amendes de police, ainsi que 1 246 666 € de produits de cessions.

### **Monsieur le Maire**

Notons que nous envisageons des produits supplémentaires en cessions et en cofinancement, notamment liés à la stratégie de cessions amorcée en 2024 et à l'arrivée d'un agent dédié à la recherche de cofinancements. Cependant, faute d'acte notarial formel et de notification, ces éventuels produits supplémentaires feront l'objet d'une inscription en cours d'année au budget supplémentaire ou à une décision modificative, visant à poursuivre le désendettement de notre ville.

### **Pierre MANGON**

Pour conclure, abordons le mode de financement prévisionnel des investissements en 2025 et la structure de la dette. Si la part des investissements financés par l'emprunt augmente fortement de BP à BP, cela s'explique par la non-reprise du résultat de l'année antérieure qui, au BP 2024, finançait les investissements à hauteur de 23,37 %. Toutefois, au stade du BP 2025, la part des investissements financés par les ressources propres de la Ville, à savoir par l'autofinancement et les recettes d'investissement, augmentent de près de 10,56 points, pour s'établir à 59,17 %, comme indiqué en page 22 du rapport.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de dette s'élève à 83 730 000 €, en hausse de 2 140 000 € par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'encours progressera à due concurrence, pour s'établir légèrement au-dessus de 84 890 000 € si l'enveloppe d'emprunts 2025 était souscrite dans sa totalité.

La Ville de Rosny-sous-Bois dispose d'une dette saine, avec une diversification des prêteurs. En effet, la répartition de l'encours de dette est très variée, considérant qu'elle se décompose en six principaux prêteurs. Ainsi, près de 60 % du stock de dettes est à ce jour constitué d'emprunts à taux fixe, pour un peu plus de 40 % à taux variable. Cette structure de dette conduit à un taux moyen établi à 2,52 % au 31 décembre 2024, contre 2,78 % au 31 décembre 2023.

Depuis 2021, la Ville ne détient plus aucun produit à risque, l'unique emprunt structuré ayant automatiquement basculé à taux fixe en décembre 2020, pour les sept ans restant, d'ici à son extinction prévue en 2030. De ce fait, la Ville présente désormais une dette intégralement classée 1A que sont les produits non risqués, selon les critères de la charte de bonne conduite établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « charte Gissler ».

Enfin et pour conclure, le présent budget a fait l'objet d'une présentation en commission ressources, réunie à cet effet le lundi 3 mars, à laquelle étaient exceptionnellement conviés les présidents de groupe.

Je tiens à remercier l'administration dont, bien entendu, la Direction des finances, pour sa collaboration.

## **Monsieur le Maire**

Avant de passer à vos observations, permettez-moi de remercier Pierre MANGON – merci, Pierre – l'ensemble des élus de la majorité, l'administration, particulièrement la Direction des finances, pour leur concours indispensablement précieux à l'élaboration de ce budget primitif 2025.

Je laisse la parole à ceux qui le souhaitent.

## **Pierre MANGON**

Monsieur le Maire, je voudrais apporter une correction. Tout à l'heure, lorsque j'ai évoqué le financement des investissements, j'ai dit deux fois la même somme, à savoir 454 732 €. Ce sont 454 732 € pour le cadre de vie et 449 900 € pour le lien social.

## **Monsieur le Maire**

Nous avons noté. Merci.

Qui souhaite prendre la parole ? Madame THIBAUT.

## **Magalie THIBAUT**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, un petit aparté avant de commencer l'échange sur le budget. Vous l'avez évoqué en début de Conseil municipal, aujourd'hui, nous sommes le 8 mars, date marquée par la journée internationale des droits des femmes. Nous voulions signaler que nous regrettons que vous ayez choisi cette date pour tenir ce Conseil et le vote du budget qui peut nous amener à un certain temps. On aurait préféré que cette journée soit consacrée aux événements pour la journée internationale des droits des femmes. Beaucoup d'événements ont lieu aujourd'hui, y compris ce matin, à l'échelle du département et on ne peut pas y être. Pour nous, c'est tout à fait regrettable. Je referme cette parenthèse.

On est réunis aujourd'hui pour examiner le budget. C'est le dernier budget de plein exercice de votre mandature. Lors de mon intervention pour le compte du groupe Rosny Écologique et Solidaire dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, j'avais évoqué notre sentiment à la lecture de vos orientations, un sentiment de résignation et de démission, tant le rapport que vous nous avez présenté présageait d'un budget purement comptable, dépourvu d'orientations politiques, de priorités, mais également un budget qui paraissait être marqué par une réduction drastique des investissements.

Néanmoins, vous aviez encore la possibilité d'agir, d'y apporter des modifications, notamment grâce à la reprise du résultat, résultat que vous nous aviez dissimulé et que nous, différents groupes d'opposition, nous avons un peu forcés à nous donner. C'est un chiffre qui est évalué aujourd'hui – et vous l'inscrivez dans le rapport budgétaire – à environ 11 M€.

À la lecture de votre budget prévisionnel, peut-on tirer de nouveaux enseignements par rapport au rapport d'orientations budgétaires ? À mon sens, aucun. Ce budget n'apporte rien de nouveau. Il est même plus vide que ceux qu'on a pu avoir l'habitude d'examiner les années précédentes. Je ne compte pas la quantité de zéros qu'on retrouve dans la maquette budgétaire de 200 pages, mais également dans le plan pluriannuel d'investissement. Finalement, si ce budget avait été élaboré par la Chambre régionale des comptes, il n'aurait pas pu être plus semblable.

Vous continuez à donner l'impression que rien ne changera dans notre ville, en transmettant ainsi un message assez clair à nos concitoyens, aux Rosnéens et aux Rosnéennes. Vous vous contentez du service minimum et vous êtes même en train de le généraliser.

Pour nous, les causes de cette situation sont doubles : votre gestion et votre stratégie financière qui, depuis le début de ce mandat, sont médiocres et fluctuantes – et j'y reviendrai. La deuxième raison est que vous n'étiez pas préparés, parce que pour nous, une stratégie budgétaire doit s'adosser à un projet politique clair, accompagné d'orientations fortes et de

priorités municipales. Le fait qu'on soit d'accord ou non avec celles-ci n'est même pas le sujet, aujourd'hui. Or, depuis votre élection, vous avez démontré que vous n'aviez pas de cap clair, que vous avez malheureusement – je dis bien « malheureusement, au-delà de nos divergences politiques – géré la ville à la petite semaine.

En termes de gestion financière, que constate-t-on ? Lors du débat d'orientations budgétaires, vous nous avez dit : « J'arrête d'investir, je reviens à une gestion financière plus rigoureuse », mais rigoureuse de quoi ? Depuis votre élection, depuis le début du mandat, on constate une augmentation significative de la dette. On constate aussi une baisse importante de l'épargne brute et donc des capacités de la Ville à pouvoir autofinancer ses investissements. Certes, cette année, elle est en hausse, mais très réduite et on a quand même constaté une baisse très importante de cette épargne brute. Dès le début de votre mandat, vous n'avez pas enclenché une gestion sérieuse de la maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment. Finalement, vous nous dites : « Je commence à le faire dans ce budget. » Pour nous, avoir une vision claire de l'évolution de ces dépenses, c'est avoir cette vision claire dès qu'on est élu et dès le début du mandat, justement pour se donner des marges de manœuvre pendant le temps du mandat. Notamment pour l'année 2025, ça n'a pas été le cas.

Aujourd'hui, la section de fonctionnement est en délicatesse, manque de transparence sur les choix que vous faites. Les économies qu'on voit apparaître ne sont ni plus ni moins qu'une recommandation très classique de la Chambre régionale des comptes qui consiste à limiter les heures supplémentaires, heures supplémentaires et évolutions que vous avez laissées filer ces dernières années de manière assez significative, notamment dans certaines directions.

J'en avais beaucoup parlé lors du débat d'orientations budgétaires et finalement, les investissements sont l'élément le plus marquant de ce budget 2025. Monsieur MANGON, vous avez fait un lapsus. Vous avez parlé d'abandon. Oui, aujourd'hui, on abandonne clairement les investissements pour les Rosnéens et les Rosnéennes. En matière d'investissement, c'est la douche froide, puisque c'est une diminution de près de 11 M€ des dépenses d'investissement et le secteur le plus impacté est votre soi-disant priorité, à savoir l'éducation. En effet, sur la partie investissement, le secteur de l'éducation subit une baisse de 10 M€. Nos écoles, censées être des lieux d'épanouissement et d'apprentissage, sont donc les premières à faire les frais de votre mauvaise gestion. Quelles en seront les conséquences pour nos enfants ? Quel message envoyez-vous aux familles de notre commune ? Leur faire croire que nos écoles sont en bon état et qu'elles n'ont pas besoin d'investissement ? Aujourd'hui, tout le monde en est témoin, ce n'est pas le cas. Combien de fois la Ville doit-elle intervenir pour des problèmes de chauffage dans nos écoles ? Certainement qu'à la rentrée prochaine, on retrouvera les mêmes difficultés, malheureusement.

Je pourrais également vous parler de nos centres de loisirs et des locaux où nos enfants sont accueillis, ainsi que des jouets et des moyens matériels désuets avec lesquels les équipes doivent travailler. Nous trouvons réellement honteux qu'une ville comme la nôtre en arrive à proposer ce niveau d'investissement à ces enfants.

Vous n'apportez d'ailleurs non plus aucune information sur le futur projet éducatif territorial. Pourtant, vous avez mené des ateliers avec les fédérations de parents d'élèves en 2023. La dernière réunion s'est tenue en avril 2024 et, sauf erreur de ma part, on est en mars 2025 et les fédérations de parents d'élèves n'ont toujours rien vu venir.

Vous n'apportez aucune réflexion non plus sur la fin du contrat Elior de la restauration scolaire qui prendra fin en 2027 et qui se révèle coûteux, pour une satisfaction plus que moyenne. De notre point de vue, il est urgent de repenser notre approche en la matière, surtout en considérant l'impact crucial qu'une alimentation saine et durable a comme impact sur la santé publique, notamment des plus jeunes.

Vous l'aurez donc compris, sur ce choix que vous venez de faire en matière d'investissement et d'éducation, nous sommes en profond désaccord. Nous opterions pour une vision bien différente, celle d'une ambition intacte et revue à la hausse pour nos enfants.

Ensuite, vous renoncez également à améliorer notre cadre de vie. Là aussi, ce poste budgétaire en investissement est en diminution de plus de 7 M€. Une fois de plus, vous n'investissez pas en matière de transition écologique. Pour nous, améliorer le cadre de vie, c'est prendre à bras le corps et prioriser les investissements dans ce domaine. Dans un monde où le changement climatique est devenu une réalité incontournable, nous ne pouvons pas ignorer les enjeux environnementaux. Nos concitoyens attendent de nous des actions concrètes et des politiques audacieuses pour préserver notre environnement. Il y a bien évidemment la dette financière, mais il y a également la dette écologique qui pèsera sur nos enfants et qui sera bien plus grave pour notre survie. Visiblement, cela ne vous préoccupe pas et cela ne vous a clairement pas préoccupé pendant votre mandat. À Rosny, on considère que la priorité devrait donc être donnée à des projets d'aménagement durable, aux mobilités douces ou encore à l'écologie urbaine.

Enfin, vous évoquez le lien social. L'année dernière, vous aviez au moins accolé lien social et solidarité. Quand on regarde de plus près ce que vous considérez être le lien social, en tout cas dans vos dépenses et vos priorités, on y retrouve la rénovation de la toiture de la halle du marché. Honnêtement, il faut regarder le document. Je crois qu'il y a quatre éléments et dans le lien social, il y a la rénovation de la halle du marché. Nous allons vous le dire, pour nous, le lien social, ce n'est pas la rénovation de la halle du marché et ça relève d'une ambition de niveau zéro en la matière. Pour nous, Monsieur le Maire, le lien social doit se construire à travers des projets qui rassemblent, des politiques publiques telles que le sport. Je ne vais pas y revenir, nous en avons parlé lors du débat d'orientations budgétaires, ça fait des années qu'il ne se passe plus grand-chose pour nos clubs sportifs. Ça se passe aussi dans le domaine culturel et en termes de présence de services publics, notamment dans nos quartiers prioritaires de la ville sur lesquels vous ne dites aucun mot. Ce sont aussi des solidarités et des liens intergénérationnels qui constituent pour nous le véritable lien social. On pourrait avoir une discussion sur le fait que ce soit l'année pour engager cette rénovation de la halle du marché, mais franchement, accoler ça à la seule proposition en termes de lien social, ce n'est pas très sérieux.

Pour nous, le lien social, c'est aussi faire vivre la démocratie. Il existe de nombreuses initiatives peu coûteuses qui nécessitent de la volonté et de l'envie d'impliquer les habitants. Je vais donner un exemple qui, certes, ne pèse pas énormément dans le budget, mais pour moi, c'est plus de l'ordre du symbole. Cette année, vous prenez encore la décision de diminuer le budget alloué aux Conseils de quartier. Quand on connaît les difficultés et l'engagement que les habitants de Rosny-sous-Bois ont mis pour faire fonctionner ces conseils de quartier, les difficultés qu'ils ont rencontrées pour faire financer un projet, aujourd'hui, vous donnez le signal de baisser encore une fois le budget des Conseils de quartier. Nous considérons que ça ne va pas dans la bonne direction et que ça renvoie un seul message à ces habitants : « Ne vous investissez plus dans ces organes de direction, parce que de toute façon, on ne vous permet pas de vous accompagner et de vous donner les moyens de proposer une amélioration dans votre quartier. »

Finalement, le seul choix que vous faites en matière d'investissement – et là encore, on en avait parlé lors du débat d'orientations budgétaires – c'est de dépenser plus de 1,5 M€ dans la rénovation et l'accueil du hall de la mairie. Je l'ai exposé précédemment dans mon propos, on n'aurait clairement pas fait ces choix-là.

Ne nous dites pas qu'aujourd'hui, vous allez maintenir la qualité de service public à la population. C'est faux. Je vais prendre un exemple, celui de l'évolution des ratios financiers entre le BP 2024 et le BP 2025, notamment les dépenses d'équipement brut par population qui vont passer de 530 au BP 2024 à 293 au BP 2025, soit une diminution de près de 40 %. La réalité est celle-ci, c'en n'est pas une autre.

À ce titre, quand nous avons reçu le *Rosny R'* dans notre boîte aux lettres, nous avons regardé ce qu'il y avait dedans et comme tout le monde, nous avons regardé les expressions politiques. Honnêtement, les bras m'en sont tombés. Je sais qu'en politique, nous pouvons parfois tous avoir tendance à enjoliver nos actions, mais comment pouvez-vous avoir l'audace d'écrire ce

que vous avez écrit avec le budget que vous nous présentez ? Dans la tribune de votre groupe politique, de votre majorité, « Le Rosny que nous aimons », vous indiquez : « *En 2025, nous poursuivrons nos efforts, afin de garantir à nos enfants des conditions d'enseignement toujours meilleures, en investissant largement dans nos écoles et afin de renforcer le lien social via notre soutien au tissu associatif et au CCAS.* »

Mais pour qui prenez-vous les Rosnéens quand vous diminuez par quatre le budget d'investissement dans les écoles ? Honnêtement, on ne peut pas écrire ça. La réalité, je viens de vous l'exposer et les habitants en auront pleinement conscience.

Bref, dans ces conditions, votre décision de ne pas reporter au moins une partie de l'excédent budgétaire est incompréhensible pour nous. Pourquoi attendez-vous autant ? Vous pourriez décider de n'en reporter qu'une partie, ce qui pourrait s'expliquer. Encore une fois, dans le constat que j'ai pu poser, cette décision nous questionne grandement.

Vous l'aurez donc compris, nous portons une vision bien différente et nous continuerons à défendre notre projet dans les mois à venir : faire de Rosny une ville où l'on se sent bien, une ville pour tous, fière de sa mixité, dans un espace public apaisé et adapté au dérèglement climatique. En tout cas, c'est l'objectif qui anime notre groupe depuis 2020. Pour nous, ce budget représente tout le contraire. C'est un budget du renoncement et nous ne pouvons l'accepter. Investir, c'est croire en l'avenir. Or, vous avez manifestement cessé d'y croire. Nous, non.

Notre groupe votera contre ce budget, pour un avenir meilleur et une commune qui mérite bien mieux.

Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame THIBAUT. Je ne répondrai pas, parce que nous entendons le même discours depuis cinq ans. Je crois que nous ne serons jamais d'accord. Cette année, c'est encore un *bis repetita*. Je peux tout à fait entendre les arguments, mais sachez que nous ne baissons pas les bras, que nous aussi, nous croyons en un avenir meilleur et que nous nous battons pour.

Monsieur ITZKOVITCH

### **Ivan ITZKOVITCH**

Mme THIBAUT l'a dit, dans la situation dans laquelle vous nous mettez, il est très difficile de ne pas se répéter entre le DOB et le budget, puisque c'est quasiment un copié-collé. Avec le groupe, puisque vous reprochez à Mme THIBAUT de répéter, nous ne voulons pas répéter les choses. Le budget, c'est le moment des choix politiques, surtout que c'est le dernier de votre mandature. C'est donc le moment de tirer un bilan de ce qui s'est passé les cinq dernières années. Sur cette base, au lieu de critiquer vos choix, puisque nous l'avons déjà largement fait lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons décidé de vous présenter un contre-budget. On veut vous montrer que si vous aviez fait autrement, vous pourriez présenter aujourd'hui un budget différent. C'est gage de crédibilité vis-à-vis des Rosnéens, de l'ensemble des membres du Conseil municipal, parce qu'on ne fait pas que critiquer, on est aussi capable de vous proposer un budget autrement.

Nous avons donc fait le travail et ça nous a pris un peu de temps, parce qu'il a fallu aller dans les comptes administratifs et les budgets des quasiment dix dernières années. Rassurez-vous, je ne reviendrai pas sur les dix dernières années, je serai beaucoup plus rapide que Mme THIBAUT. Aujourd'hui, nous estimons que nous pouvons vous présenter un budget que, si vous aviez été raisonnable, vous auriez pu présenter aujourd'hui.

On est parti du principe – Mme THIBAUT l'a dit, je l'ai dit et redit le jour du DOB – d'un niveau historiquement bas de dépenses d'équipement. Il nous semble que 13 M€ est un niveau beaucoup trop bas pour une Ville comme Rosny-sous-Bois, avec 50 000 habitants et environ 90 M€ de base fiscale.

Je fais une parenthèse, pour ceux qui voudront aller vérifier, l'ensemble des budgets, jusqu'en 2015 ou 2016, est sur le site de la Ville. Tous les éléments que je vais vous donner, ce ne sont pas des chiffres que l'URAM a sortis de son chapeau. Ce sont des chiffres qui viennent du site Internet de la Ville de Rosny-sous-Bois. Ainsi, si certains veulent aller vérifier, ils pourront.

On a donc pris comme base le niveau de dépenses d'équipement en 2019, dernier budget que l'URAM avait présenté, qui était de 27 M€. Quand on parle d'un budget, on est dans les grandes masses, on n'est pas au centime près. Pour une ville comme Rosny-sous-Bois, on considère qu'on doit être entre 20 M€ et 30 M€, plutôt autour de 25 M€ de dépenses d'équipement, afin d'être capable de répondre aux besoins d'investissement pour les écoles, le cadre de vie et ce que vous appelez le lien social, la culture, le sport, les interventions pour les seniors qui ne sont pas dans le cadre de vie et l'éducation. Si on se base sur ce niveau d'investissement qui était celui de 2019, de 27 M€, il faut le financer. Que vous dit-on depuis le début du mandat ?

Je fais une deuxième parenthèse. Au début du mandat, le groupe RES s'était abstenu sur un budget, considérant que vous dépensiez beaucoup plus que l'URAM et que c'était bon. Je me permets de dire à Mme THIBAUT qu'en effet, il est bien de dépenser, mais aujourd'hui, on se retrouve dans cette situation. Depuis 2020, on vous dit : « Vous dépensez trop. Vous ne dégagez pas assez de marge. À la fin du mandat, il va vous arriver ce qui arrive aujourd'hui, vous n'aurez plus de quoi investir. » Vous êtes à un niveau historiquement bas en dépenses d'équipement, avec 13 M€.

On a fait un peu le calcul. On est allé voir dans le compte administratif de 2020, puisque c'est ce qui caractérise l'exécution d'un budget. En 2020, les dépenses du budget de fonctionnement s'élevaient à 72 M€. Aujourd'hui, en BP 2025, vous nous présentez une proposition à hauteur de 98 M€. Ça signifie qu'en 5 ans, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 16 M€. Vous allez me dire : « Vous comprenez, il y a la guerre en Ukraine, l'énergie, etc. » Il ne faut pas prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas. Évidemment, il y a une augmentation des prix ; évidemment, c'est inflationniste, notamment pour le personnel, avec ce qu'on appelle le GVT, mais ça ne justifie pas 16 M€, Monsieur le Maire.

Alors on a été gentils, on a considéré que sur ces 16 M€, une bonne partie était de votre responsabilité. On considère qu'entre 10 M€ et 13 M€ représentent de l'augmentation pure de vos charges du fait de vos décisions et que le reste est l'augmentation des prix. Mais tout ne se justifie pas par l'augmentation des prix.

Je prends un exemple sur le fonctionnement, parce que c'est tout de même le plus gros budget de fonctionnement, tout le monde le sait, que ce soit dans une association, une collectivité ou une entreprise, c'est le budget du personnel. Il faut bien payer les fonctionnaires qui travaillent pour notre collectivité. Au compte administratif 2019, sur ces frais de fonctionnement de 72 M€, il y avait 40 M€ de frais de personnel. Aujourd'hui, dans le BP 2025, on est à 44 M€, soit 4 M€ d'augmentation de frais de personnel. Après, vous pouvez nous dire que vous avez été rigoureux dans la gestion, mais est-il rigoureux dans la gestion d'avoir une augmentation si forte de la masse salariale ? Là, je vous renvoie à vos responsabilités, parce que ce sont vos décisions. Avec ma collègue, Sylvie JACAMENT, comme tous les élus de l'opposition, nous étions conviés à votre discours aux vœux du personnel, en début de mandat, 2021 ou 2022. Je me souviens d'un effet de manche de votre part lorsque vous disiez : « C'est terminé l'orthodoxie où on ne remplaçait pas un fonctionnaire sur trois. Maintenant, on ne fait plus ça, on recrute. » On voit le résultat : 4 M€ de dépassement de l'enveloppe de la masse salariale depuis 2020. Vous ne pouvez pas dire que c'est le glissement vieillesse et technicité. Ce sont vos décisions qui ont entraîné ça.

C'était un exemple, parce que les frais de personnel sont les frais de fonctionnement par excellence.

Tout ça pour vous dire que si on prend ces 10 M€ – encore une fois, pour être gentil – de marge de manœuvre que vous avez « mangés » sur l'équivalent du mandat et qu'on les ajoute aux 13 M€ que vous indiquez là, on arrive à 23 M€. C'est déjà un peu plus correct.

On n'est pas loin des montants de dépenses d'équipement qu'on a connus précédemment. On est donc sur des dépenses correctes.

On a un désaccord profond avec Mme THIBAUT sur l'emprunt. Sur l'emprunt, il ne faut pas avoir une vision totalement dogmatique. Emprunter pour construire une école, pour rénover un gymnase, pour un équipement qui servira à plusieurs générations, pour nous, il n'y a rien de choquant, parce que ça s'amortit sur des générations, d'autant plus pour une école. On prépare l'avenir de nos enfants et on investit donc pour demain. Investir pour rénover une école, construire une école, rénover un équipement, on ne voit pas le problème. Vous auriez aussi pu... Vous ne l'avez pas fait, parce que vos marges de manœuvre étaient faibles. Vous êtes entré dans une forme de cercle vicieux. Vous auriez pu augmenter un peu la part d'emprunt, notamment pour les gros investissements, faire de grands emprunts pour l'avenir, notamment les écoles. Ça aurait pu être pertinent. Si on avait augmenté ne serait-ce qu'un peu la part d'emprunt en ajoutant la marge de manœuvre que vous perdez, on arriverait à 25 M€, 26 M€, ce qui est exactement le niveau auquel vous avez trouvé la Ville en 2020. C'étaient les dépenses d'équipement au compte administratif 2020. Si vous contestez ces chiffres, je vous renvoie au compte administratif de la Ville.

Une fois qu'on les a, que fait-on avec ces 28 M€ ? Ça permet de dégager, sur les trois priorités qui sont les vôtres, sur lesquelles nous pouvons être d'accord, et finalement, tout le monde est d'accord. Les écoles sont la compétence principale de la Ville et il faut investir dans les écoles, les rénover. Je parle sous le contrôle de M. BAKIR, c'est du travail, parce que ce sont de vieux bâtiments qui sont totalement à refaire. Ce n'est pas uniquement votre responsabilité. C'est la responsabilité d'années et d'années d'écoles qui vieillissent. Il faut les refaire et les entretenir. On a 3 fois un peu moins de 10 M€ pour les écoles, le cadre de vie et le lien social.

Mme THIBAUT a raison, aujourd'hui, vous mettez 3 M€ sur le cadre de vie et vous vous permettez de titrer une dans le R', en disant que c'est votre priorité. 3 M€ pour une ville de 50 000 habitants qui a une base fiscale de 90 M€, comment ça peut être une priorité ?

Si vous aviez fait ce qu'on vous avait demandé depuis le début du mandat, vous auriez pu tripler vos capacités d'investissement dans tous les domaines, que ce soit pour les écoles, le cadre de vie et ce que vous appelez le lien social.

Madame REGNAULD, vous avez eu tort de nous attaquer sur cette histoire de sport en début de Conseil. On va en parler de l'investissement sur les sports. J'ai regardé la ligne que vous appelez aussi lien social. Je veux bien que le sport entre dans le lien social. Sur les 13 M€ de cette année, il y a 290 000 € pour le sport. J'ai essayé de calculer avec mon téléphone et il n'y a même pas assez de zéros pour savoir combien ça représente en millièmes. C'est une goutte d'eau dans l'océan des investissements annuels. On vient de vivre les Jeux Olympiques en France et on sait l'importance du sport pour la santé, pour l'éducation des enfants, le lien social. Nos infrastructures sont vieillissantes, il faut le reconnaître et on dit qu'on investit 290 000 € dans le sport qui, en plus, sont noyés pour partie dans des réfections de terrains synthétiques. Je ne suis pas sûr que vous ayez bien fait de nous attaquer sur le gymnase Lavoisier en début de Conseil, parce que franchement, vous n'avez pas à être fiers de votre bilan d'investissement en matière de sport.

Tout ça pour vous dire que notre contre-projet est d'avoir, en termes de budget, des dépenses d'investissement doublées, voire triplées par rapport à ce que vous proposez ici. Ça n'aurait pu être fait qu'avec une tenue extrêmement rigoureuse des dépenses de fonctionnement – et vous ne l'avez pas fait – depuis le début du mandat. On vous l'a demandé depuis le début du mandat. C'est pour ça qu'on se permet de vous présenter ce contre-budget à la fin du mandat. Nous vous l'avons dit pendant cinq ans, vous ne nous avez pas écoutés et voilà ce que nous, nous aurions fait.

C'est aussi l'occasion de revenir sur l'aspect pluriannuel de votre budget. Si on avait respecté ce niveau d'investissement raisonnable et moyen, sur 6 années budgétaires, ça aurait fait entre 120 M€ et 150 M€ à investir. Si le maire de Rosny-sous-Bois respecte plus ou moins le niveau d'investissement qui doit être celui d'une ville comme la nôtre, il a à sa disposition 120 M€ ou

130 M€. Vous allez me dire qu'il y a des dépenses contraintes, certes. On va donc enlever 20 M€ ou 30 M€ de dépenses contraintes. Il reste 100 M€. Je vous mets au défi... Chaque Rosnéen qui est présent et qui voudra le faire pourra le faire. On a essayé de le faire, on n'a pas trouvé. Où sont passés les 100 M€ d'investissement que vous auriez fait pendant 5 ou 6 ans ? J'ai essayé de trouver, je n'ai pas trouvé. Évidemment, il y a eu des rénovations d'écoles, des dépenses contraintes, etc. Je ne crois pas que les Rosnéens puissent avoir une idée de ce que vous avez fait. Pourquoi ? Parce que vous avez saupoudré. On vous l'a déjà dit, vous avez saupoudré, investi un peu n'importe où, un peu n'importe comment et finalement, aucun grand projet n'est né, aucun investissement majeur n'a été fait. Je vous le répète, il n'y a eu aucun investissement dans des secteurs qui, de toute façon, dans les prochaines années, seront consommateurs d'investissement. Par exemple, nos bâtiments vieillissent et nos enfants devront toujours être accueillis dans des écoles. De toute façon, ce seront des investissements contraints.

Voilà, Monsieur le Maire. Je ne serai pas plus long. Pour le groupe URAM, nous vous avons dit ce que nous, nous aurions proposé comme budget. Voilà ce qu'aurait été le budget si l'URAM avait été aux affaires en 2025, avec, naturellement, les équilibres à respecter les cinq années précédentes.

Vous savez que je trouve toujours une métaphore sur les budgets. Celle-là est facile, mais vous êtes vraiment la cigale de Jean de La Fontaine. C'est la fourmi qui demande à la cigale, au groupe « Le Rosny que nous aimons » : « Mais qu'avez-vous fait pendant ces cinq années ? » Alors ce n'est pas la bise qui fut venue, mais la fin du mandat. « Vous chantiez, vous dansiez, vous faisiez des événements, mais vous n'avez pas beaucoup investi. Eh bien maintenant, dansez. »

### **Monsieur le Maire**

Je crois que nous avons beaucoup investi dans nos écoles. Entre les nouvelles écoles, les écoles qui sont à réhabiliter et qui ne l'avaient pas été précédemment, nous avons pris ces dossiers à bras le corps. Justement, nous avons aussi pris à bras le corps ces dossiers. Bien sûr, c'est un coût. Ça peut être aux dépens des espaces publics qui mériteraient mieux, mais la priorité, ce sont les écoles, ce sont les enfants, ce sont nos enfants. Il est vrai que c'est lourd, que c'est conséquent, mais nous avons assumé toute notre responsabilité.

### **Pierre MANGON**

Madame THIBAUT, si je suis d'accord avec tous les projets que vous voudriez voir se concrétiser, ces très bonnes intentions se heurtent à l'absence de recettes. Si vous me les trouvez, à ce moment-là, il n'y a aura aucun problème pour que nous nous en servions.

Je voulais également vous dire qu'une reprise anticipée du résultat ne peut pas être partielle. Soit il y a reprise, soit il n'y a pas reprise.

Monsieur ITZKOVITCH, vous pourrez constater sur le site Internet de la Ville qu'en 2016, 2017 et 2018, le budget primitif de l'URAM en termes de dépenses d'équipement était bien en dessous des 25 M€ que vous indiquez comme étant raisonnables. En 2016, il était de 8,4 M€ ; en 2017, de 8,8 M€ et en 2018, de 13,2 M€.

Concernant l'emprunt et notre capacité de désendettement, c'est un autre ratio de santé financière que de maintenir une bonne capacité de désendettement. Nous empruntons facilement, car nous sommes – comme vous l'étiez, Monsieur ITZKOVITCH – bons payeurs. Sachez que nos appels d'offres attirent les quatre plus gros prêteurs. Il a fallu du courage à notre équipe politique pour emprunter plus de 64 M€ de 2021 à cette année. Vous souvenez-vous combien vous avez inscrit de volume d'emprunts à vos budgets de 2016 à 2020 ? 31 M€.

Mais que voulez-vous, nous avons beaucoup investi sur ce mandat, à savoir 137 M€ de 2021 à 2025. Vous n'avez peut-être plus les chiffres en tête, mais de 2016 à 2020, vous avez investi 79 M€. Eh oui, nous ne sommes pas dans la même dimension.

## **Ivan ITZKOVITCH**

Un mandat, c'est six ans, Monsieur MANGON. Il faut donc partir de 2014. Si on prend une référence, il faut en prendre une sur le même nombre d'années. Je ne vais pas entrer dans le débat habituel que j'ai avec vous sur les chiffres. Sur le site Internet de la commune, il y a les comptes administratifs. Un BP ne vaut rien. Un BP ne vaut que quand on budgétise. Ce qui compte, c'est ce qu'on a fait. Il faut donc regarder les comptes administratifs. Je les ai devant les yeux, Monsieur MANGON. Les chiffres que vous donnez sont absolument faux. Jusqu'en 2019, les dépenses d'équipement se sont élevées à 27 M€. Maintenant, chaque Rosnéen ou élu qui est ici peut aller sur le site de la Ville et regarder les chiffres. Prendre les chiffres depuis 2016 en oubliant deux années budgétaires, c'est quand même un peu étonnant. Je n'entrerai donc pas dans un débat sur les chiffres. Vous avez une position intenable en disant qu'on aurait investi deux fois moins que vous. Que chaque Rosnéen aille voir, s'il a le temps, parce que ça prend du temps et ça nous a pris du temps, et vous verrez que vos chiffres sont faux.

## **Monsieur le Maire**

J'ai confiance en M. MANGON qui sait lire les chiffres.

Je voudrais revenir sur le personnel. Il n'y a pas pléthore de personnel. Il y a eu l'augmentation de la CNRACL, le point d'indice, l'augmentation du SMIC. Tout cela a fait augmenter les frais de personnel, mais il n'y a pas eu pléthore d'augmentations de personnel. Chacun peut le constater dans ses services, parce que certains nous disent qu'ils sont en manque de personnel.

## **Ivan ITZKOVITCH**

4 M€.

## **Monsieur le Maire**

Ils sont là, l'augmentation du point d'indice notamment, qu'on apprend comme ça la veille pour le lendemain.

Monsieur CAREL.

## **Pierre-Olivier CAREL**

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, chers Rosnéens. Je remercie également notre collègue Pierre MANGON qui a œuvré dans un contexte national très incertain pour les finances de notre ville, notamment avec les motions de censure irresponsables de l'extrême gauche en fin d'année dernière. Je voudrais aussi remercier les services de la Ville qui nous permettent de présenter un budget 2025 à l'équilibre, mais aussi et surtout au prix de nombreux sacrifices sur des projets essentiels. Je crois que nous pouvons les remercier, même les applaudir pour leur dévouement, car sans leur sens des responsabilités, la Ville serait en grande difficulté ce matin.

Malgré des demandes maintes et maintes fois répétées par de nombreux élus de cette majorité, ce projet de budget, comme les précédents d'ailleurs, ne reflète toujours pas les engagements pris en 2020 auprès des Rosnéens : propreté, sécurité, vie des quartiers. C'était tout de même un engagement relativement simple. D'un côté, des promesses et d'un autre, des engagements sincères. Heureusement, les Rosnéens savent faire la différence entre les élus de la majorité municipale engagés, ceux qui aiment notre ville et ceux qui ne font que brasser du vent, un vent qui pénalise le pouvoir d'achat des familles, qui balaie les projets essentiels au profit de décisions autoritaires et sans concertation, un vent qui, comme le dit Sénèque, ne peut être favorable pour celui qui ne sait pas où il va.

C'est encore le cas de notre projet de budget 2025. Malheureusement, c'est un peu de redite, puisqu'on l'a déjà beaucoup entendu, mais des faits : la division par 2 de la capacité d'investissement en 5 ans pour toucher un plus bas à 13,5 M€, et on parle en réel, pas en cumulé, avec le montant du remboursement des intérêts et du capital. Je reprends simplement ce que constate le rapport parfaitement impartial de la Chambre régionale des comptes.

Pour cette année, on le sait depuis le mois de juillet, il n'y aura que des projets déjà initiés. Vous ne préparez pas l'avenir, alors que nous vous avons désigné pour cela en 2020.

En fonctionnement, vous mettez les services de la Ville au régime sec, avec un gel effrayant du budget et la question se pose : comment voulez-vous que nous gardions nos meilleurs agents, quand leur chef ne leur donne pas de perspectives d'avenir et ne les entend pas ?

Maintenant, je vais aborder dans le détail les conséquences concrètes pour notre ville. Pour 2025, vous nous imposez, quasi en catimini et sur plusieurs années, un projet de modernisation de l'accueil citoyen hors de prix comme un projet de fin de mandat, alors que des investissements majeurs restent toujours et encore nécessaires. Le Pré-Gentil attend toujours un centre médical et la reconstruction du city stade, mais vous préférez ajouter plus de 500 nouveaux logements dans le quartier, sans le moindre service public. La Boissière attend toujours un projet pour la crèche Lucien Piron et se désole de l'abandon du projet d'un vrai beau parc en remplacement de la base de vie sur la station de la RATP, à côté de la station Dhuys, et devra se contenter du strict minimum de remise en état. Le centre commercial du Bois-Perrier n'a toujours pas de projet de réhabilitation et la rénovation de la clinique Hoffmann n'est en fait qu'un projet immobilier déguisé. Sur le sud de la ville, vous nous proposez de payer une énième étude sur le gymnase Lavoisier, alors que là – pour le coup, merci à l'URAM – un projet absolument nécessaire pour le club de hand était déjà prêt à être lancé en début de mandat. Vous repoussez encore l'ouverture de la crèche Coteaux Beauclair et le local de quartier de la ville situé place Hervé Olivier attend toujours que vous vous y intéressiez.

Faute de budget d'investissement, les balayeurs vont rester en panne, mais vous laissez envisager un espace culturel coûteux dans les anciens locaux de la police municipale, place Carnot. Il faudrait agrandir l'école nationale des arts du cirque et se contenter d'une légère réhabilitation du terrain de foot en synthétique au stade Letessier, quand il y a un vrai besoin d'un terrain d'honneur digne de ce nom pour les associations sportives.

Au territoire, vous avez voté pour la création de logements sur les délaissés de l'autoroute A103 au plateau d'Avron, quand les Rosnéens attendent un engagement fort pour une coulée verte et un espace pour mobilités douces vers les villes du sud du territoire.

Au territoire, vous vous abstenez – bien opportunément – à la dernière minute sur le vote du PLUI au mois de décembre, alors que pendant des mois, vous avez milité pour la création de centaines de logements sur le parking de Rosny 2 et que vous préparez discrètement l'équivalent d'un nouveau quartier Coteaux Beauclair dans le secteur Grand Pré. S'il reste de la place, je pressens déjà qu'on verra une nouvelle fois plus tard pour les équipements publics et leur financement.

Depuis que vous avez décidé de vous occuper personnellement de l'urbanisme, je constate que plus rien n'arrête à nouveau la vileté des promoteurs à Rosny et les contentieux se multiplient. Les bailleurs sociaux sont en roue libre, pendant que leur patrimoine se dégrade à la vitesse grand V, au 5 rue des Sycomores aux Maillards ou sur la tour du 20 rue du Rhin, patrimoine emblématique du Département.

Rien sur la Mare Huguet et Coteaux Beauclair pour proposer des solutions aux erreurs d'implantation des points d'apport volontaire. Ce qui est d'autant plus dommage, c'est que vous êtes également vice-président de Grand Paris Grand Est en charge de la gestion des déchets.

Le plan de transition écologique devrait être en pleine montée en puissance et le plan lumière devrait être presque terminé. On en est encore très, très loin.

La police municipale devrait atteindre les 45, voire 50 policiers municipaux et fonctionner 24 heures sur 24. Là aussi, on en est encore très loin.

S'agissant de l'AGG qui est dans une situation de gestion inquiétante, bon point, nous nous réjouissons que les choses avancent enfin. Je tiens à cet instant à assurer le personnel de notre soutien, ainsi qu'à tous ceux qui se battent pour faire vivre cette structure de lien social indispensable au Bois-Perrier et au Pré Gentil.

Je pourrais continuer longtemps comme cela tellement les chantiers nécessaires et urgents ne sont toujours pas prévus dans ce budget 2025. Même l'embryon de plan pluriannuel d'investissement présenté au rapport d'orientations budgétaires le 8 février dernier, à la suite des injonctions de la Chambre régionale des comptes et sur notre interpellation depuis 2023, ne tient toujours pas la route. Comme beaucoup d'entre nous ici, je me demande chaque jour comment vous pouvez ne pas vous rendre compte de l'impact de votre non-gestion de la ville, de la souffrance et de la colère qu'il y a dans tous les quartiers. Pas de gestion, pas de vision, c'est l'impasse pour Rosny. Il est temps que cela cesse, pour le bien de nos concitoyens. La seule chose utile à faire, nécessaire d'ici mars 2026, c'est de cesser d'enfoncer notre ville avec des décisions sans réflexion et sans concertation. Tous les groupes politiques de ce Conseil l'ont dit et répété à maintes reprises, ainsi que tous ceux qui ont à cœur le bien-vivre des Rosnéens, qui croient profondément au travail en équipe et à l'intelligence collective, car cela permet de grandes choses. Cela permet à chacune et chacun de se sentir impliqués dans une gestion ambitieuse et réaliste de notre ville, de partager une vision d'avenir et de se battre pour sa réalisation.

Je conclurai en donnant une explication de vote d'un budget qui prend clairement en otage les élus de cette assemblée. Voter contre, ce serait refuser de vous suivre dans vos mauvais choix, mais ce serait aussi voter contre les subventions aux associations à verser au plus vite, contre les moyens de tenir pour des services municipaux en grande souffrance ou encore reporter à l'été le versement pour les sorties de fin d'année scolaire qui auront lieu d'ici peu, et cela, nous le refusons, parce que nous sommes à l'écoute des Rosnéens et des employés de la Ville. Voter pour, ce serait soutenir vos choix solitaires et déconnectés. Nous l'avons fait l'année dernière, en croyant que vous alliez sincèrement tirer des enseignements du rejet du budget en 2023, mais il n'en a rien été et notre indulgence a des limites. Alors, cette année, la seule orientation qui nous reste, c'est une abstention, afin de marquer notre désapprobation de votre absence de gestion de la ville au mépris des engagements que vous avez pris et de prendre une abstention en responsabilité pour ne pas pénaliser les Rosnéens. Certes, ce n'est pas le meilleur choix, mais objectivement, c'est le moins mauvais et dans le contexte actuel, c'est celui pour lequel nous optons.

Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Merci. En conclusion, vous le savez tous, le vote du budget est l'un des moments... Qu'allez-vous dire, Monsieur BAKIR ?

### **Sabah BAKIR**

Bonjour à tous. J'ai entendu la discussion et je suis entièrement d'accord avec vous, notamment avec Mme Magalie THIBAUT, mais la question simple que je pose est : en ajoutant de la difficulté à la difficulté, améliore-t-on les choses ? Si on ne vote pas le budget, qui prend-on en otage ? Monsieur le Maire ? Non. Je vais emprunter l'expression de M. ITZKOVITCH, c'est le moment du choix politique, le moment des responsabilités, du bon sens.

Je ne vais pas refaire les discussions, tout a été dit, mais je vais parler de concret. Ne pas voter le budget, c'est ne pas terminer le projet d'accueil de la Ville qui devrait être livré le 31 octobre 2025. C'est le blocage total. L'arrêt d'un chantier ne coûte pas uniquement le temps perdu. On peut reprendre un chantier plus tard, mais on doit tout reprendre dès le début, voire démolir, ce qui coûtera plus cher. Ne pas voter le budget, c'est ne pas renouveler l'école Félix Eboué. Ne pas voter le budget, c'est ne pas tenir l'agenda d'Ad'AP sur lequel, en 2024, on a mis zéro euro. Il nous reste l'année 2025 pour terminer l'agenda de l'Ad'AP qu'on a prolongé de trois ans. Pour demander une nouvelle prolongation, il faut obligatoirement présenter un dossier valable à la préfecture. Les exemples sont nombreux. Ne pas voter le budget, c'est ne pas renouveler le cimetière juif dans lequel il reste seulement deux ou trois sépultures.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur BAKIR.

**Sabah BAKIR**

Je n'ai pas terminé. C'est un moment important, je n'ai pas terminé et je voudrais terminer.

**Monsieur le Maire**

Moi aussi, je voudrais terminer.

**Sabah BAKIR**

Un tableau noir a été dressé, mais il n'est pas tout à fait noir. Il n'est pas tout à fait blanc non plus. Sur le plan énergétique, depuis 2010, on a réussi à diminuer presque de moitié les dépenses en fluides. On est à 53 % de diminution des dépenses énergétiques, alors que le prix de l'énergie a été augmenté quatre fois et que notre patrimoine a été augmenté de 30 %. C'est peut-être du saupoudrage de l'investissement sur les écoles, mais tout ça a donné des résultats. On a de beaux projets, comme celui de la géothermie peu profonde qui est mis en route. S'il n'y a pas de budget, il n'y a pas de projet de géothermie peu profonde. On a un projet de solarisation.

Je ne vais pas m'étaler, mais je vous appelle solennellement à voter ce budget, afin que nous puissions avancer. Ce n'est pas pour nous, c'est pour les Rosnéens, l'administration et tous les gens qui nous importent.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur BAKIR, pour les Rosnéennes et les Rosnéens.

Comme vous le savez, ce vote du budget est l'un des moments les plus importants, voire le plus important dans la vie d'une collectivité, dans la vie de notre Ville. De son adoption dépend notre capacité à assurer le service public, à poursuivre nos investissements au service de l'éducation et du cadre de vie et surtout, notre capacité à verser les subventions à nos associations, ainsi qu'au CCAS qui nous permet d'accompagner chaque jour les Rosnéennes et Rosnéens en difficulté, voire en détresse, ainsi que nos seniors.

Ce budget est le fruit de six mois de travail entre l'administration et les élus. Il constitue le fondement de notre action collective au service de l'intérêt général pour l'année tout entière.

Je vous propose de passer au vote.

***17 voix pour,***

***16 votes contre (6 URAM, 6 R.E.S., 1 Mme AWAD et 3 Mme ELICE, MM CHAMBORAIRE et NOBRE)***

***et 9 abstentions (MM CAREL, LE FLOCH, RICCARDI, SALLIOT, CAVANNA, DO ESPIRITO SANTO, ASSILATAM et MMES ROUSSEL et TISSOT)***

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
17**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme CARBONELL, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN,

**CONTRE**

**16**

Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**ABSTENTIONS**

**9**

M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme TISSOT, M. ASSILATAM,

### **Monsieur le Maire**

Comme quoi, une voix fait parfois la différence. Ce budget est donc adopté avec 17 voix pour. Je vous en remercie. C'est très bien. L'essentiel c'est qu'un budget soit voté. On en reparlera ultérieurement. Merci aux 17 élus qui ont voté pour ce budget. Merci pour les Rosnéens.

## **9. RÉPARTITION DES CRÉDITS DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2025**

### **Monsieur le Maire**

Madame VENTURA.

### **Catherine VENTURA**

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous, bonjour aux Rosnéens. Ce point concerne la répartition des crédits de subventions pour l'exercice 2025, notamment l'attribution des subventions aux associations partenaires de la Ville. Je rappelle que sont subventionnées les associations œuvrant à l'intérêt général des Rosnéens, qu'elles soient axées sur le sport, l'éducation ou la culture.

Au titre de l'année 2025, il est proposé un montant total de subventions de 4 736 620 €. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions selon le tableau qui a été envoyé.

Je me permets de préciser que la commission culture, sport et associations s'est réunie à ce sujet le 10 février 2025.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame VENTURA. Y a-t-il des questions ? Non. On passe au vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

### **Catherine VENTURA**

Merci pour les associations.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour le CCAS aussi, bien sûr.

### **Monsieur le Maire**

Pour éviter toute situation de conflit d'intérêts, comme chaque année, nous devons individualiser l'approbation des subventions aux associations pour lesquelles des élus du Conseil municipal ou leur conjoint siègent au Conseil d'administration et celles avec lesquelles nous avons signé une convention d'objectifs et de moyens. Afin de ne pas faire durer ce Conseil en longueur, je vous propose de procéder à un rapport commun pour toutes les délibérations dont un même élu est rapporteur. Nous procéderons évidemment à un vote individualisé.

Je rappelle que l'ensemble de ces subventions a fait l'objet d'une présentation en commission sports, culture et loisirs le 10 février dernier.

## **10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION DE GESTION GLOBALE D'UN MONTANT DE 571 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

### **Monsieur le Maire**

Tout à l'heure, nous avons pris du retard, parce que nous avons une réunion avec les présidents de groupe concernant l'AGG. Vous le savez, avec les présidents de groupe, nous avons convenu de maintenir cette subvention malgré les problématiques de gouvernance rencontrées actuellement par l'association et pour lesquelles des décisions seront prises dans la semaine qui vient. La Ville restera vigilante à l'apaisement et au retour du dialogue entre le personnel et la Direction.

Je vous propose d'accorder cette subvention ordinaire de 571 500 € et d'approuver le premier avenant à la convention. Nous en avons débattu avec les présidents de groupe, il y a une situation de gouvernance qui est insupportable et intolérable. La présidente a donné sa démission et nous l'avons actée. Il y a une vice-présidente que je verrai la semaine prochaine pour en débattre avec elle, mais il est nécessaire et indispensable de rebattre les cartes. Bien sûr, il ne s'agit pas de s'immiscer dans la vie de cette association qui est indépendante, mais des élus qui nous représentent ont des décisions à prendre et il est important qu'elles soient prises en commun. Il est judicieux, fort recommandé et recommandable de remettre à neuf et à jour ce problème de gouvernance qui fait beaucoup de mal au sein des centres sociaux.

Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

Il y a eu une réunion des présidents de groupe, mais on n'a pas convenu de maintenir la subvention. Vous avez convenu de maintenir la délibération.

**Monsieur le Maire**

Oui, la délibération.

**Ivan ITZKOVITCH**

Ça me permet de donner une explication de vote, afin d'éviter qu'elle soit encore travestie sur radio Rosny. Comme plusieurs fois depuis le début du mandat, on vous alerte et vous nous avez d'ailleurs alertés sur la situation financière. On vous a dit que ça méritait réflexion. Maintenant, on apprend qu'il y a des problèmes de gouvernance. Je rappelle que le vice-président est nommé par le maire, que certains administrateurs sont élus au sein de notre Conseil.

Je me souviens aussi, je l'ai dit aux présidents de groupe tout à l'heure, qu'en début de mandat, votre majorité a volontairement choisi d'évincer l'URAM de la gestion de cette association pour que nous n'ayons pas de poste d'administrateur. Vous avez plutôt préféré nos collègues du groupe RES. Donc ce n'est pas aujourd'hui qu'il y a le feu en la demeure qu'on nous appelle, en disant qu'il faudrait que nous participions ensemble à la réflexion. Nous vous avons dit ce que nous en pensions, notamment sur l'avenir de ce type d'association. Par cohérence avec notre position, et pour ne pas mettre en difficulté l'AGG, nous nous abstiendrons sur cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Merci. Madame THIBAUT, vous vouliez intervenir.

**Magalie THIBAUT**

En effet, on en a débattu en réunion des présidents de groupe. Notre groupe votera la subvention, mais pas en donnant un blanc-seing, et avec des conditions. Les conditions sont de pouvoir travailler le plus rapidement possible à des scénarios permettant une pérennité de l'offre dans nos quartiers, à savoir le Pré Gentil, Marnaudes et Bois-Perrier, mais également à une pérennité sur le long terme d'avoir un modèle clair de gestion de nos centres sociaux. Je vous l'ai dit, Monsieur le Maire, de mon point de vue, aujourd'hui, le mode de gestion n'en est pas vraiment un. Il est limité d'un point de vue juridique, entre une DSP et un choix de municipalisation de centres sociaux. On est entre les deux, avec des montants de subventions très importants et maintenant, une urgence pour nos centres sociaux, celle de travailler très rapidement à une prise de conscience, à une prise de décision pour avoir un mode de gestion répondant enfin à la complexité, aux attentes des habitants et qu'il est nécessaire d'avoir dans la gestion de centres sociaux.

**Monsieur le Maire**

Nous en avons débattu et en avons convenu, en effet, cette formule d'association est certainement devenue obsolète. On ne le constate pas seulement à Rosny, mais aussi dans d'autres centres sociaux gérés par une association. Autour de la commission de la culture, nous avons aussi convenu de travailler sur ce projet. On avait songé à mettre éventuellement en place une commission *ad hoc*, mais cette commission culture sera tout à fait à même, aidée de conseils, d'avancer sur ce projet et ce très rapidement.

Je vous propose de passer au vote du point n°10.

**26 voix pour  
et 10 abstentions (6 URAM, 1 Mme AWAD et 3 MM NOBRE, CHAMBORAIRE et  
ASSILATAM)**

**Mmes ELICE, MAILLOT, ZERROUR et MM CAVANNA, DO ESPIRITO SANTO et  
MESA GIRALDO n'ont pas pris part au vote**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES POUR</b>	<b>42 26</b> M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. PERNES, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme CARBONELL, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE
<b>NON-PRISES PART AU VOTE</b>	<b>6</b> Mme ELICE, M. MESA GIRALDO, Mme MAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme ZERROUR
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>10</b> M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION MISSION  
LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS D'UN MONTANT DE 125 000 €**

**Monsieur le Maire**

Le point 11, Monsieur CHAMBORAIRE, la subvention à la mission locale, s'il vous plaît.

**Steeve CHAMBORAIRE**

Mesdames, Messieurs, chers collègues, la mission locale de la Marne aux Bois aide un public de 16 à 25 ans. Elle est habilitée à intervenir dans les villes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et Rosny-sous-Bois. En 2023, 1 774 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale de la Marne aux Bois, dont 850 Rosnéens, soit un peu moins de 50 % des jeunes.

Pour 2025, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 125 000 €. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et d'autoriser le versement de la subvention.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CAPILLON.

**Claude CAPILLON**

Monsieur le Maire, ma question est simple. 125 000 €, c'est la subvention proposée pour la Ville de Rosny. Pourriez-vous nous indiquer le montant de la subvention de Neuilly-sur-Marne et de Neuilly-Plaisance ?

**Steeve CHAMBORAIRE**

Elle est identique pour Neuilly-sur-Marne. Pour Neuilly-Plaisance, comme il n'y a pas de bureau, ni de locaux, il s'agit seulement d'une permanence, je crois qu'elle est de 32 500 €.

**Claude CAPILLON**

Elle a donc diminué.

**Steeve CHAMBORAIRE**

Non, elles sont restées identiques aux années précédentes.

**Claude CAPILLON**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Mme TISSOT qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEL ne prend pas part au vote, ainsi que M. SALLIOT, M. CHAMBORAIRE et moi-même.

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
38**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**4**

M. FAUCONNET, M. CHAMBORAIRE, M. SALLIOT, Mme TISSOT,

**12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 252 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Nathalie REGNAULD**

**Pour la délibération n° 12**, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser le versement d'une subvention ordinaire de 252 000 € au stade olympique de Rosny-sous-Bois qui réunit, comme vous le savez, 17 sections sportives et plus de 3 000 adhérents.

**Pour la délibération n° 13**, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser le versement d'une subvention ordinaire de 43 200 € à l'association Jeanne d'Arc de Rosny-sous-Bois qui regroupe plus de 700 adhérents.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Pour le SOR, Mme REGNAULD et M. CAVANNA, membres du bureau, ne prennent pas part au vote.

**40 voix pour,**

**Mme REGNAULD et M. CAVANNA n'ont pas pris part au vote**

SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR

42  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

NON-PRISES PART AU VOTE

2

Mme REGNAULD, M. CAVANNA,

**13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 43 200 € - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Monsieur le Maire**

Nous votons pour le point n°13.

**UNANIMITÉ**

SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR

42  
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**14. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY DE 163 800 €**

**Monsieur le Maire**

Madame VENTURA pour les délibérations 14, 15 et 16.

**Catherine VENTURA**

Merci, Monsieur le Maire. **La délibération n° 14** propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs et de moyens de l'école nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR) visant à promouvoir la pratique en amateur des arts du cirque, à favoriser la découverte des arts du cirque envers des publics cibles en développant des

partenariats et à participer à l'animation culturelle de notre ville. Pour cela, il est demandé d'autoriser le versement d'une subvention ordinaire de 163 800 €.

**La délibération n° 15** propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs et de moyens avec AERO, l'association du personnel communal, et d'autoriser le versement d'une subvention ordinaire de 40 000 €.

**La délibération n° 16** propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs et de moyens avec l'université populaire (UP) et d'autoriser le versement d'une subvention ordinaire de 27 000 €.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

Quel est le nombre de publics rosnéens concernés par les stages et activités de l'ENACR, hors étudiants ?

**Catherine VENTURA**

Je n'ai pas le nombre là. On a eu l'information lors de la réunion bilan. Je ne sais pas si je l'ai notée. Puis-je vous faire un mail ? Je n'ai que l'information sur les stages, à savoir 337 adhérents enfants et 101 adultes. Je vous ferai parvenir l'information.

**Ivan ITZKOVITCH**

Un ordre de grandeur, c'est suffisant.

**Catherine VENTURA**

Pour les stages, ce sont 438 adhérents adultes et enfants.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous passons au **vote pour le point 14**. Mme VENTURA et moi-même ne prenons pas part au vote.

**39 voix pour et 1 vote contre (M. RICCARDI)**

**Monsieur le Maire et Mme VENTURA n'ont pas pris part au vote**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
39**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**CONTRE**

**1  
M. RICCARDI**

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**2  
M. FAUCONNET, Mme VENTURA**

**15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION AEROSNY DITE AERO D'UN MONTANT DE 40 000 € – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Monsieur le Maire**

On passe à l'association AERO. Tout le monde vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ POPULAIRE D'UN MONTANT DE 27 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Monsieur le Maire**

La délibération n° 16 concerne l'université populaire.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**17. APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET CAP À CITÉ – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 56 200 €**

**Monsieur le Maire**

Pour la délibération suivante concernant l'association Cap à Cité, Monsieur ASSILATAM.

**Édouard ASSILATAM**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, au travers de la délibération n° 17, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 2 à la convention financière et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 56 200 € au titre de 2025 à l'association Cap à Cité qui assure la prévention spécialisée dans nos 3 quartiers prioritaires.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote.

**41 voix pour et 1 vote contre (M. RICCARDI)**

SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR

42  
41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

CONTRE

1

M. RICCARDI

**18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 9 000 €**

**Monsieur le Maire**

Madame VENTURA pour les délibérations 18, 19, 20, 21 et 22.

**Catherine VENTURA**

Merci, Monsieur le Maire. **La délibération n° 18** propose de verser une subvention d'un montant de 9 000 € à la Société d'histoire de Rosny-sous-Bois.

**La délibération n° 19** propose de verser une subvention d'un montant de 3 800 € à l'association Rosny Rail dont l'objet est notamment de faire vivre l'histoire ferroviaire au travers de son musée du rail qui est un bijou rosnéen trop souvent méconnu.

**La délibération n° 20** propose de verser une subvention d'un montant de 600 € à l'Union nationale des combattants de Rosny-sous-Bois.

**La délibération n° 21** propose de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association pour adultes et jeunes handicapés de Rosny.

**La délibération n° 22** propose de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association La Maison de la Colline qui œuvre à proposer des activités et animations aux personnes en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame VENTURA. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Pour la **délibération n° 18**, Mme TISSOT et M. CAREL ne prennent pas part au vote, car ils sont membres du Conseil d'administration.

**40 voix pour**

**Mme TISSOT et M. CAREL n'ont pas pris part au vote**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**2**

M. CAREL, Mme TISSOT,

### **19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 3 800 € A L'ASSOCIATION ROSNY RAIL**

#### **Monsieur le Maire**

Pour la délibération n°19, Mme VENTURA ne participe pas au vote.

**41 voix pour,**

**Mme VENTURA n'a pas pris part au vote**

SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR

42  
41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

NON-PRISE PART AU VOTE

1  
Mme VENTURA

**20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 600 €**

**Monsieur le Maire**

Pour la délibération n° 20, je ne prends pas part au vote.

**41 voix pour,**

***Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote***

SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR

42  
41

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

NON-PRISE PART AU VOTE

1  
M. FAUCONNET,

**21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS DE ROSNY D'UN MONTANT DE 1 000 €**

**Monsieur le Maire**

Pour l'APAJHR, M. MESA GIRALDO et Mme MAILLOT ne prennent pas part au vote.

**40 voix pour**

***Mme MAILLOT et M. MESA GIRALDO n'ont pas pris part au vote***

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**2**

M. MESA GIRALDO, Mme MAILLOT

**22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA COLLINE D'UN MONTANT DE 1 000 € POUR SON FONCTIONNEMENT**

**Monsieur le Maire**

Pour la délibération n° 22, M. MESA GIRALDO ne prend pas part au vote.

**41 voix pour,**

***M. MESA GIRALDO n'a pas pris part au vote***

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**NON-PRISE PART AU VOTE**

**1**

M. MESA GIRALDO

**23 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION LES AMIS DU JUMELAGE D'UN MONTANT DE 8 000 €**

**Monsieur le Maire**

Monsieur SALLIOT.

**Philippe SALLIOT**

Bonjour à tous. Pour l'année 2025, il est proposé d'attribuer à l'association Les Amis du Jumelage une subvention ordinaire d'un montant de 8 000 €. Cette association a pour objet de créer des relations amicales entre Rosny-sous-Bois et ses villes jumelles, de favoriser

l'instauration de rapports étroits, de coordonner, de stimuler les actions de chaque groupe entretenant des rapports avec une ville jumelle.

Il est donc proposé de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur SALLIOT. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. M. SALLIOT, M. NOBRE, Mme ROUSSEL, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme JACAMENT et Mme BÖNNER ne prennent pas part au vote.

**36 voix pour,**

**Mmes ROUSSEL, JACAMENT, BÖNNER et MM SALLIOT, NOBRE, DO ESPIRITO SANTO n'ont pas pris part au vote**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**42  
36**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, Mme CARBONELL, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**6**

M. SALLIOT, M. NOBRE, Mme ROUSSEL, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme JACAMENT, Mme BÖNNER,

**24. PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES ROSNÉENS**

**Monsieur le Maire**

Madame LEFELLE.

**Virginie LEFELLE**

Bonjour à tous. Comme chaque année, nous votons la subvention aux écoles privées sous contrat qui ont communiqué le nombre de Rosnéens accueillis dans leur établissement :

- Fidélis, 39 élèves, 24 336 € ;
- Henri Matisse, 45 élèves, 25 458 € ;
- Blanche de Castille, 32 élèves, 23 027 €.

La commission sports, culture et loisirs a été consultée lors de la séance du 10 février 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame LEFELLE. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote du point 24.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**25. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS - CASERNE DES POMPIERS DE VILLEMOMBLE**

**Monsieur le Maire**

Madame VENTURA.

**Catherine VENTURA**

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la mise en place d'un partenariat entre la caserne des sapeurs-pompiers de Villemomble et plusieurs associations rosnéennes, principalement sportives.

Le responsable de la caserne des pompiers a proposé deux actions distinctes. La première se déroule sur une journée, avec le matin, une immersion des pompiers au sein de l'association, afin de découvrir l'action de l'association. C'est un vrai moment d'échange. L'après-midi, aura lieu une formation aux gestes qui sauvent. La deuxième action est l'organisation d'une journée de formation aux gestes qui sauvent pour 100 adhérents associatifs.

Je tiens à préciser que cette action est une initiative du Conseil consultatif des associations et qu'elle a été construite avec la maison des associations.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**26. MISE À JOUR DE LA DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE MAXI DES INDEMNITÉS, DE LA FIXATION DES TAUX INDEMNITAIRES AFFECTES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ET DE LA DÉTERMINATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITÉS DE FONCTION POUR LE MAIRE ET LES ADJOINTS**

**Monsieur le Maire**

L'enveloppe maximale d'attribution doit être recalculée. L'intégration au sein de la majorité de Mme SEBAN et de M. CIANI n'a pas d'impact sur le montant de l'enveloppe, car le nombre d'adjoints est maintenu à seize. Cette enveloppe est composée de l'indemnité maximale du maire et des indemnités maximales des seize adjoints en exercice.

Si vous le souhaitez, je vous demande d'approuver ce tableau mis à jour.

Monsieur CAPILLON

**Claude CAPILLON**

Monsieur le Maire, il y a un an, le 3 avril 2024, je vous écrivais pour vous demander de bien vouloir arrêter mes indemnités, afin de pouvoir obtenir ma retraite Ircantec d'élu. Ça a été fait immédiatement, puisque j'ai reçu une réponse de votre part trois jours après. Or, j'apparais dans le tableau.

**Monsieur le Maire**

On va rectifier.

**Claude CAPILLON**

Il y a un impact, parce que si vous continuez à verser mes indemnités, je ne pourrai plus toucher ma retraite.

**Monsieur le Maire**

Nous le notons.

**Claude CAPILLON**

Merci.

**Monsieur le Maire**

Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

On a une position de vote précise sur cette délibération. Évidemment, ça suit les mouvements de votre majorité, avec les entrants, les sortants, etc. Comme nous n'y comprenons plus rien et que nous considérons que, même si vous vous réjouissez d'un budget voté par 17 voix, vous êtes en majorité totalement relative, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle pour la gouvernance de notre commune – même si nous, nous sommes dans l'opposition – nous ne voterons pas cette délibération. Nous en avons assez des mouvements d'auberge espagnole de votre majorité, entrées, sorties, entrées, sorties. À un moment donné, des élections ont eu lieu il y a cinq ans et les Rosnéens se sont exprimés démocratiquement. Il n'y a pas de raison que leur choix soit totalement mis à mal par des mouvements internes. Par principe, on ne votera donc pas cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Très bien, merci. Nous passons au vote du point 26.

**21 votes contre (6 URAM et Mmes VAVASSORI, PROVOST, BAUBRY, ELICE, ROUSSEL, TISSOT, CARBONELL, AWAD, MM CAREL, RICCARDI, CHAMBORAIRE, CAVANNA, DO ESPIRITO SANTO, NOBRE, ASSILATAM,  
20 voix pour et 1 abstention (M. MANGON)**

<b>SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>	<b>42</b>
<b>POUR</b>	<b>20</b> M. FAUCONNET, Mme VENTURA, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, , Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE
<b>CONTRE</b>	<b>21</b> Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme PROVOST, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA
<b>ABSTENTION</b>	<b>1</b> M. MANGON

### **Monsieur le Maire**

C'est rejeté. Très bien. C'est la liberté de chacun.

## **27. ALLOCATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DU CENTRE DE SANTÉ (CMS) – REVERSEMENT D'UNE DOTATION EXCEPTIONNELLE**

### **Monsieur le Maire**

Il s'agit du reversement d'une dotation exceptionnelle qui a déjà été attribuée l'année dernière. La loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une dotation exceptionnelle de l'État pour soutenir la rémunération des personnels des CMS laissés en marge du Ségur de la santé. Cette dotation, renouvelée en 2023, vise à permettre aux collectivités d'engager des revalorisations salariales ou de verser une prime exceptionnelle à ces agents.

Fin 2024, la Ville a ainsi bénéficié d'une enveloppe de 53 976 €, déterminée en fonction des effectifs déclarés. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette aide, il est proposé que cette somme soit intégralement redistribuée sous la forme d'une prime exceptionnelle versée en une seule fois en 2025 aux 23 agents du centre municipal de santé présents en 2024 et toujours en poste au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Cette prime sera calculée selon plusieurs critères : la quotité de travail de l'agent, la durée d'emploi au sein du CMS en 2024, les périodes d'absence à l'exception des congés et RTT.

Cette prime exceptionnelle touchera l'ensemble des agents du CMS, médecins comme adjoints administratifs.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité lors du comité social territorial du 31 janvier dernier.

Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT.

**Magalie THIBAUT**

Je n'ai pas de question sur le fond de cette délibération. C'est plutôt une bonne chose. J'ai cru comprendre qu'il était envisagé, y compris dans le projet de masse salariale, de ne pas remplacer le poste ou l'activité dentaire au CMS pour 2025. Je voudrais savoir s'il y a une réponse claire en la matière. Si c'est le cas, j'aurai une observation à apporter et si ce n'est pas le cas, je ne la ferai pas.

**Monsieur le Maire**

Madame LEFELLE.

**Virginie LEFELLE**

Le poste dentaire sera bien renouvelé.

**Magalie THIBAUT**

Merci.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que j'allais vous dire, mais je préférerais que ce soit Mme LEFELLE qui vous le dise.

Nous passons au vote du point 27.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**28. COMMUNICATION DU BILAN DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) FORMULÉS AU TITRE DU CONTRÔLE DU STATIONNEMENT PAYANT**

**Monsieur le Maire**

Madame VAVASSORI.

**Patricia VAVASSORI**

Merci, Monsieur le Maire. Ce point concerne la communication du bilan des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant.

Conformément à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Ville de Rosny-sous-Bois a mis en œuvre la dépenalisation-décentralisation du stationnement payant sur voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Depuis cette date, l'amende de stationnement payant est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public dénommée forfait de post-stationnement (FPS). En cas d'émission d'un FPS à l'encontre d'un véhicule, son propriétaire dispose d'un délai d'un mois pour former un RAPO auprès de la société Indigo qui en assure le traitement. L'article L2233-87 du CGCT prévoit que cette société doit établir pour la collectivité un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux RAPO et de permettre à l'organe délibérant de la Ville de Rosny-sous-Bois de contrôler l'exercice de cette mission.

Ce rapport couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 est annexé à la présente délibération et fait apparaître les constats suivants :

- Le nombre de RAPO est en légère hausse sur les trois dernières années, avec une augmentation de 6 % entre 2022 et 2024.
- Les indicateurs liés à la part de RAPO par rapport au nombre de FPS restent stables, avec des seuils en adéquation avec les moyennes nationales.

Cette poursuite de stabilité nous confirme que la suppression des FPS minorés n'a pas eu d'impact majeur sur les taux de contestation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel.

Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame VAVASSORI. Y a-t-il des questions sur les RAPO ? Non. Merci pour cette information.

### ***PRISE D'ACTE***

#### **PRISE D'ACTE**

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**29. SUBSTITUTION ENTRE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS (SEMRO) ET TOUTE PERSONNE MORALE SUR LES CESSIONS ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS (SEMRO) DE L'IMMEUBLE BÂTI (ANCIENNE CLINIQUE HOFFMANN) SIS 1 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER CADASTRÉ SECTION E NUMÉROS 157-160 ET 165 ET DE 3 POUCHES DE STATIONNEMENT CADASTRÉES SECTION E 163-165 ET 166 (PROMESSE DE VENTE ET ACTE DÉFINITIF**

#### **Monsieur le Maire**

Le Conseil municipal a approuvé par délibération n° 31, lors de la séance du 19 novembre 2024, la cession entre la Ville de Rosny et la SEMRO de l'ensemble immobilier. Cette opération porte à la fois sur des enjeux de création de locaux médicaux et de production de logements.

Compte tenu de cette spécificité de l'opération, la SEMRO est amenée à conduire le projet sous forme de co-promotion avec divers partenaires. Il importe de permettre à la SEMRO de pouvoir se substituer à toute personne morale, afin de conduire ce projet. Les conditions de la cession restent inchangées.

Y a-t-il des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

J'ai l'impression qu'il y a un problème dans la délibération. C'est constructif, ce n'est pas polémique. Vous dites qu'il s'agit que la SEMRO puisse se substituer, mais c'est l'inverse. Aujourd'hui, la SEMRO est titulaire de la promesse et elle doit pouvoir substituer toute personne morale qu'elle décide, son co-promoteur avec elle (*inaudible*) j'imagine.

**Monsieur le Maire**

C'est une coquille.

**Ivan ITZKOVITCH**

C'est une coquille qui va plus loin. Il faut simplement que vous nous fassiez approuver le fait qu'elle se substitue à tel ou tel co-promoteur. Là, en l'occurrence, vous l'autorisez à se substituer à elle-même.

**Monsieur le Maire**

Tel que c'est présenté, il est vrai que ce n'est pas clair.

**Ivan ITZKOVITCH**

Cette délibération ne suffira pas. Vous devrez peut-être représenter une délibération au moment où la société de projet avec le promoteur sera constituée. C'est simplement une remarque.

**Monsieur le Maire**

Madame THIBAUT.

**Magalie THIBAUT**

J'ai deux remarques à formuler, l'une sur le fond et l'autre sur la forme. Je ne vais pas répéter ce que vient de dire M. ITZKOVITCH. Nous sommes cohérents avec notre vote de décembre dernier. On s'était opposés au projet global, parce qu'on considérait que c'était majoritairement un projet de promotion immobilière, que c'était un gâchis. On s'en était expliqués auprès des habitants du quartier. On va donc être cohérents. On critique, on n'est pas d'accord, mais au moins, on a un vote et une position de vote cohérente, contrairement à certains.

Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci. Je vous propose de passer au vote du point 29.

**36 voix pour et 6 votes contre (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**42  
36**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE**

**6**

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

**30. AVENANT N°2 AU TRANSFERT DE GESTION AMIABLE D'UN ENSEMBLE DE TERRAINS COMMUNAUX NUS OU BÂTIS PORTANT SUR LES EMPRISES DE LA GARE ROSNY BOIS-PERRIER AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DES GRANDS PROJETS POUR LA REALISATION DE LA LIGNE 15 EST**

**Monsieur le Maire**

Madame VAVASSORI pour le point n° 30 sur l'avenant à la convention de transfert.

**Patricia VAVASSORI**

Merci, Monsieur le Maire. Ce point a pour objet l'avenant n° 2 au transfert de gestion amiable d'un ensemble de terrains communaux nus ou bâtis portant sur les emprises de la gare Rosny Bois-Perrier au profit de la Société des Grands Projets pour la réalisation de la ligne 15 Est.

Par délibération du 24 juin dernier, la Ville de Rosny-sous-Bois a approuvé trois transferts de gestion amiables d'un ensemble de terrains communaux nus ou bâtis au profit de la SGP destinés aux emprises chantiers de la ligne 15 Est du Grand Paris Express.

Le 19 novembre 2024, la Ville a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de transfert de gestion, afin d'intégrer une emprise supplémentaire de 45 m<sup>2</sup> nécessaire au stade de la phase 1 aux travaux d'interconnexion entre la ligne 11 et la future ligne 15 Est.

Pour rappel, ces transferts de gestion amiables comprennent un ensemble de terrains communaux nus ou bâtis au profit de la SGP destinés aux emprises chantiers de la ligne 15 Est du Grand Paris Express.

Pour l'ouvrage d'entonnement, les parcelles représentent une surface totale de 1 875 m<sup>2</sup>. Je vous fais grâce des références cadastrales. Pour l'emprise chantier nécessaire à la construction de l'ouvrage annexe au stade Armand Girodit, la superficie est de 2 647 m<sup>2</sup>. Pour la construction de la future station de Rosny Bois-Perrier, le périmètre global des emprises chantiers totalise une surface de 7 930 m<sup>2</sup>.

Le phasage du transfert de gestion portant sur les emprises de la gare Rosny Bois-Perrier, décrit à l'article 2.2 de la convention, est divisé en 3 phases où il y a été ajouté en phase 2 la parcelle D227 pour 2 826 m<sup>2</sup> qui avait été omise dans la liste du tableau désignant les parcelles.

Afin d'avenanter la convention de transfert de gestion portant sur les emprises de la gare Rosny Bois-Perrier, la SGP s'est rapprochée de la Ville pour intégrer cette parcelle nécessaire pour la phase 2 des travaux de la gare ferroviaire du Grand Paris Express, ce qui implique de modifier l'article 2.2, « phasage du transfert de gestion ».

L'objet de cet avenant est d'intégrer cette modification dans la convention initiale de transfert de gestion amiable. Dans l'article 2.2, « phasage du transfert de gestion », il a été ajouté en phase 2 la parcelle D227 pour 2 826 m<sup>2</sup> qui avait été omise dans la liste du tableau désignant les parcelles, ce qui porte la totalité de la surface de la convention de transfert de gestion à 10 756 m<sup>2</sup>.

À ce titre, il est proposé de compléter le phasage du transfert de gestion figurant dans l'article 2.2 de la convention de transfert de gestion et il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant 2 de la convention de transfert de gestion et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer.

Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame VAVASSORI. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**42  
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

### **31. CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027 ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS**

### **Monsieur le Maire**

Madame VENTURA pour un dernier point.

### **Catherine VENTURA**

Un point que je suis très fière de vous présenter, car il s'agit d'un jumelage culturel entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville de Rosny-sous-Bois pour une durée de trois ans.

Plusieurs actions culturelles seront coconstruites avec les habitants des quartiers dits « QPV », quartiers prioritaires de la ville. Les jeunes en insertion seront ciblés en priorité. Ce jumelage culturel est à mon sens un levier puissant pour promouvoir l'accès à la culture pour tous et évidemment, à la lecture.

La convention définit les axes des projets se mettant en œuvre sur les années 2025, 2026 et 2027, ainsi que leur financement.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention pluriannuelle de partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et la ville de Rosny-sous-Bois.

## Monsieur le Maire

Merci pour ce beau projet, Madame VENTURA. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

### UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR

42  
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE



### QUESTION DIVERSE

## Monsieur le Maire

Monsieur DELALANDE sur les décisions municipales.

### Franck DELALANDE

Ce n'est pas par rapport aux décisions municipales. Je voulais intervenir sur le point suivant : Vous avez ouvert la Commission égalité femmes-hommes aux différents groupes d'opposition. Comme vous l'avez dit en introduction, nous avons reçu une convocation pour une réunion à 14h30. Ça ne nous paraît pas tout à fait raisonnable. Si certains ne travaillent pas et ont les moyens de la municipalité, d'autres sont obligés de le faire régulièrement. Dans ce cadre, il nous paraîtrait plus pertinent de faire des réunions vers 17h30 ou 18 h. Serait-il possible de convenir de ce mode de fonctionnement ?

## Monsieur le Maire

Il faut faire plaisir à tout le monde, parce que nos agents municipaux sont également concernés. Il faudra voir comment ça peut se faire en deux temps.

### Ivan ITZKOVITCH

Nous soutenons la démarche de notre collègue. Nous ne sommes pas directement concernés, mais il est vrai qu'il est plus facile, notamment pour les élus d'opposition qui travaillent, qui ont des obligations professionnelles, de tenir les réunions en fin de journée.

### Franck DELALANDE

Il s'agirait d'organiser toutes les réunions aux alentours de 17 h, 17h30.

## Monsieur le Maire

Ma DGA propose de la décaler à mardi soir, 18h, si ça vous convient. On va essayer de trouver une solution.

Merci pour votre participation ce matin. Très bon appétit, très bonne journée. Surtout, n'hésitez pas à participer à l'ensemble des...

### 33. DÉCISIONS MUNICIPALES

**Franck DELALANDE**

Il y a les décisions municipales. Je ne sais pas si vous voulez les faire voter.

**Monsieur le Maire**

Non, c'est une prise d'acte.

#### **PRISE D'ACTE**

**PRISE D'ACTE**

**42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

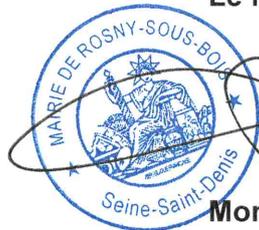
**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 12H50.**

**La secrétaire de séance**



**Mme Patricia VAVASSORI**

**Le Maire,**



**Monsieur le Maire**  
**Vice-Président de Grand Paris Grand Est**